Lutte contre la faim

L'expérience algérienne portée au sommet de Nairobi

PAGE 16

Diabète

Un Algérien sur sept touché par la maladie

PAGE 5



QUOTIDIEN
CRÉSUS
www.cresus.dz
In medio stat virtus

POLÉMIQUE SUR LA PRIÈRE D'EL-FEDJR

L'impossible débat

PAGE 3



Un appel à réveiller les enfants tôt le matin pour accomplir la prière d'El-Fedjr a déclenché une vive polémique sur les réseaux sociaux. Il révèle, encore une fois, une particularité bien algérienne : l'impossibilité de débattre sereinement des sujets touchant à l'identité, à la religion et aux libertés individuelles.

Élections du 28 novembre

Une forte participation comme gage de réussite

PAGE 2



Sondage IFOP

LE PARADOXE FRANÇAIS FACE AUX RELATIONS AVEC L'ALGÉRIE

PAGE 4

CAN U23 2027

Les Verts, au dernier tour qualificatif

PAGE 13



Organisation des producteurs de pétrole africains

L'Algérie mise sur la force énergétique africaine

PAGE 7

Gestion des risques

L'ÉTAT ORGANISE SES STOCKS STRATÉGIQUES

PAGE 6

ÉLECTIONS DU 28 NOVEMBRE

Une forte participation comme gage de réussite

Au treizième jour de campagne, les partis politiques continuent de dérouler leur programme.



Depuis Annaba, où il a animé hier un meeting populaire, le président du Front El Moustakbel, Fateh Boutbig, a appelé à une participation massive aux élections locales du 28 novembre prochain. Selon lui, ce rendez-vous électoral constitue une occasion de renforcer les collectivités locales, de mettre un terme à la médiocrité et d'insuffler un nouvel espoir pour le renouveau.

Pour Fateh Boutbig, les citoyens ne doivent pas rester de simples observateurs.

«Nous voulons que chacun participe à la construction du pays, prenne des initiatives et les accompagne», a-t-il affirmé, ajoutant que «c'est ainsi que nous éliminerons les obstacles au développement».

ÉLIRE LES COMPÉTENCES

Le président du Front El Moustakbel a également réaffirmé l'attachement de sa formation politique à l'amélioration des pratiques politiques et au renforcement de la participation citoyenne. Soulignant la présence de compétences parmi les candidats de son parti, il a estimé que la balle est désormais dans le camp des citoyens, rappelant que le bon choix constitue une étape importante dans la réussite de ce processus.

Abordant la réforme de la gestion locale, Fateh Boutbig a rappelé que la commune est une institution au service du développement et un espace d'exercice de la citoyenneté. Il a souligné que les élus locaux ont pour mission de traduire les programmes en résultats concrets, à travers l'amélioration des performances, le renforcement de la transparence, l'évaluation des résultats et la promotion de la participation citoyenne.

Il a, en outre, insisté sur la nécessité d'instaurer une relation durable entre le citoyen et l'élu, fondée sur la confiance mutuelle, la communication et le suivi. Une démarche qui, selon lui, doit permettre de faire en sorte que la participation citoyenne ne se limite pas au seul rendez-vous électoral, mais se poursuive tout au long des différentes étapes de la gestion des affaires locales.

De son côté, le Mouvement El Bina met régulièrement l'accent sur l'importance de la participation citoyenne à cette échéance électorale. Intervenant hier lors d'un meeting organisé dans la wilaya de Tiaret, le vice-président du mouvement, Ahmed Mahmoud Khouna, a appelé les citoyens à se rendre massivement aux urnes le 28 novembre prochain. Il considère que «l'élection est une opportunité pour le peuple de choisir celui qui va gérer son budget».

Ahmed Mahmoud Khouna a également souligné que «les élections locales constituent une étape importante dans le processus démocratique et traduisent les aspirations des citoyens en matière de développement dans le cadre de la démocratie participative».

SAWT ECHAÂB PRÔNE LA MOBILISATION

La nécessité d'une forte mobilisation électorale a également été mise en avant par le parti Sawt Echaâb. Son président, Lamine Osmani, ne cesse d'appeler à une large participation au scrutin, estimant qu'elle permettra de renforcer le rôle des assemblées élues au service du citoyen et de la nation. Lors d'un meeting organisé il y a quelques jours à Saïda, le président de Sawt Echaâb a exhorté ses militants à mobiliser et à sensibiliser le plus grand nombre d'électeurs à se rendre aux urnes. Il avait présenté ce rendez-vous comme une occasion de choisir des représentants capables de prendre en charge les préoccupations des citoyens.

Hier, depuis la wilaya de Tissemsilt, Lamine Osmani a réitéré son appel à une participation massive, invitant les électeurs à «voter pour les candidats qui défendent leurs préoccupations, tiennent leurs engagements et auxquels ils pourront demander des comptes à l'issue de leur mandat de cinq ans».

Il a enfin estimé que la concrétisation du développement local passe par le choix de candidats compétents, capables de gérer judicieusement les ressources disponibles des collectivités locales et de les mobiliser au profit des différents secteurs du développement.

S. Smati

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le chantier prioritaire des formations politiques

La concrétisation des projets de développement et l'amélioration de la gestion des collectivités locales s'imposent au cœur des discours des formations politiques engagées dans la campagne des élections locales du 28 novembre. Depuis la wilaya d'El Bayadh, le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelali Hassani Cherif, a plaidé pour une action locale davantage orientée vers les réalisations concrètes et la prise en charge des préoccupations citoyennes. De son côté, le Rassemblement national démocratique (RND) a insisté sur la nécessité d'une forte mobilisation des électeurs lors de ce rendez-vous électoral.



LE MSP PLAIDE POUR UN SOUTIEN AUX RÉGIONS FRONTALIÈRES

Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelali Hassani Cherif, a animé un meeting populaire dans la wilaya d'El Bayadh, dans le cadre de la campagne électorale pour les élections locales du 28 novembre.

Dans son intervention, le responsable politique a mis en avant le potentiel stratégique, économique et géographique de la wilaya, qu'il considère comme un territoire appelé à jouer un rôle important dans les domaines industriel, agricole et touristique. Il a également insisté sur la nécessité d'accorder un soutien particulier aux régions frontalières, notamment à travers des programmes de développement susceptibles de favoriser la fixation des populations et de renforcer leur contribution à la dynamique nationale.

Évoquant le contexte national et international, Abdelali Hassani Cherif a appelé au renforcement de la cohésion nationale et de la confiance entre les citoyens et les institutions. Il a estimé que cette confiance devait se construire à travers la capacité des institutions à répondre concrètement aux attentes de la population, notamment en matière de pouvoir d'achat, de santé, d'éducation et de services publics.

Le président du MSP est également revenu sur la position de son parti concernant le projet de loi de finances, adopté la veille par le l'APN. Il a indiqué que les députés de sa formation avaient voté contre le texte, justifiant cette position par ce qu'il a qualifié de manque de visibilité de la politique économique et les insuffisances relevées dans les orientations proposées.

Dans ce contexte, il a plaidé pour un débat économique et social transparent, estimant que la performance de l'économie nationale passe notamment par le développement de la production, la promotion de l'investissement et la levée des obstacles bureaucratiques.

L'ACTION ET LA RÉALISATION AU CŒUR DU PROGRAMME

Consacrant une large partie de son discours aux enjeux des élections locales, Abdelali Hassani Cherif a présenté la concrétisation des projets comme l'axe central du programme électoral de son parti. Selon lui, les Assemblées populaires communales et de wilaya doivent être avant tout des espaces d'action et de concrétisation des engagements pris devant les citoyens, et non de simples instances de discours.

Le responsable du MSP a identifié plusieurs difficultés entravant le fonctionnement des collectivités locales, notamment le manque de prérogatives des élus, l'insuffisance des ressources financières des communes et les contraintes liées à la gestion des projets de développement.

Il a ainsi plaidé pour une révision des textes encadrant les collectivités territoriales afin de renforcer les prérogatives des présidents des Assemblées populaires communales et de wilaya. Il a également appelé à diversifier les ressources financières des communes, à encourager l'investissement local et à moderniser les mécanismes de financement des projets.

La transparence, la numérisation, la proximité avec les citoyens et l'amélioration des mécanismes de gestion figurent également parmi les principaux axes défendus dans le programme du parti.

Abordant plus particulièrement la situation de la wilaya d'El Bayadh, le président du MSP a notamment évoqué les revendications relatives à la réalisation d'un hôpital de 240 lits, au renforcement des infrastructures universitaires et au soutien aux agriculteurs.

LE RND APPELLE À UNE PARTICIPATION MASSIVE

Dans le cadre de la même campagne électorale, le membre du bureau national du Rassemblement national démocratique (RND), Abbas Bouamama, a animé un meeting populaire dans la wilaya d'Illizi.

Intervenant au nom du secrétaire général du parti, Monder Bouden, il a appelé les citoyens à se mobiliser autour des candidats du RND et à se rendre massivement aux urnes le 28 novembre prochain.

Abbas Bouamama a souligné que la participation des électeurs à ce rendez-vous constituait une occasion de contribuer à l'élection d'Assemblées locales capables d'assumer leurs responsabilités et de répondre aux préoccupations des habitants.

Il a également insisté sur les exigences liées à la gestion des collectivités locales, particulièrement les Assemblées populaires communales, qui nécessitent, selon lui, des compétences, de l'expérience, un sens élevé des responsabilités ainsi qu'une bonne maîtrise des différents dossiers liés au développement local.

Le représentant du RND a, en outre, mis l'accent sur l'importance du travail collectif et de la coordination entre les élus et les différentes administrations pour améliorer le service public et assurer une meilleure prise en charge des besoins des citoyens.

Il a enfin appelé les citoyens, notamment les jeunes, à s'impliquer davantage dans la vie politique et à participer activement à la gestion des affaires locales à travers le choix de leurs représentants.

I. Khermane

POLÉMIQUE SUR LA PRIÈRE D'EL-FEDJR

L'IMPOSSIBLE DÉBAT

Un appel à réveiller les enfants tôt le matin pour accomplir la prière d'El-Fedjr a déclenché une vive polémique sur les réseaux sociaux. Il révèle encore une fois une particularité bien algérienne : l'impossibilité de débattre sereinement des sujets touchant à l'identité, à la religion et aux libertés individuelles.

En Algérie, certaines questions sont sensibles, voire «sacrées» qui refusent tout débat public. La religion, l'identité nationale et les pratiques sociales, entre autres, en font partie. L'appel d'un enseignant à réveiller les enfants aux premières heures de la matinée pour accomplir la prière d'El-Fedjr vient une nouvelle fois illustrer cette difficulté à confronter les idées sans tomber dans l'invective, la suspicion et les accusations. Cette initiative a depuis quelques jours suscité la controverse sur les réseaux sociaux qui se sont, par la même, transformés en terrain d'affrontement entre deux camps qui peinent ou refusent à s'écouter. D'un côté, ceux qui défendent l'appel y voient une démarche éducative et religieuse. À leurs yeux, familiariser les enfants avec la prière dès leur jeune âge relève de la transmission des valeurs spirituelles, de l'éducation religieuse et de l'attachement aux traditions. Certains sont même allés jusqu'à créer des pages pour défendre cette démarche et dénoncer ses détracteurs. De l'autre côté, les opposants à cette initiative mettent en avant la protection de l'enfance et le respect des besoins physiologiques des enfants, notamment leur sommeil et leur équilibre. Ils estiment que l'éducation religieuse ne devrait pas se transformer en obligation imposée aux plus jeunes, encore moins au prix de leur repos. Certains mettent également en garde contre la résurgence des discours intégristes des années 1990, une période qui continue de peser lourdement sur la mémoire collective. Entre ces deux positions, le dialogue s'est rapidement effacé au profit des procès d'intention. Les défenseurs de l'initiative accusent parfois leurs contradicteurs de servir des intérêts étrangers ou de s'aligner sur des ennemis du pays. En retour, les voix critiques sont soupçonnées de s'attaquer aux valeurs religieuses et aux fondements de la société. La question initiale, pourtant légitime dans ses différentes dimensions, se retrouve ainsi noyée sous les accusations.



QUAND LE DÉSACCORD DEVIENT UNE AFFAIRE JUDICIAIRE

La polémique a franchi un nouveau seuil avec l'intervention d'acteurs institutionnels. Le député Omar Maamar, de la wilaya de Chlef et membre du Mouvement de la société pour la paix (MSP), a adressé une question écrite au ministre de la Justice, Lotfi Boudjemaa, lui demandant notamment des éclaircissements sur les mesures juridiques susceptibles d'être prises face aux prises de position médiatiques qu'il considère comme une remise en cause des constantes religieuses nationales. Le député s'appuie notamment dans sa démarche sur l'article 2 de la Constitution, qui consacre l'Islam comme religion de l'État. Il estime que les initiatives encourageant les enfants à fréquenter les mosquées, à apprendre le Coran et à accomplir la prière doivent être respectées et protégées contre les campagnes qu'il juge «dénigrantes». L'affaire a pris une tournure encore plus sensible avec les déclarations de la journaliste Hadda Hazzam sur TikTok. Ses propos critiques à l'égard de l'initiative lui ont valu une vague de réactions virulentes et d'insultes sur les réseaux sociaux. Le Conseil national autonome des imams et des fonctionnaires du secteur des affaires religieuses a, de son côté, dénoncé ses déclarations et appelé à l'ouverture d'une enquête judiciaire, estimant qu'elles portaient atteinte à la dignité des imams et à la place de la mosquée dans la société. Plus encore, le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a engagé des poursuites contre la journaliste. Selon des informations publiées hier, une audience a été fixée au 29 novembre devant la justice. La polémique ne se limite donc plus à une confrontation d'opinions : elle se déplace désormais sur le terrain judiciaire.

L'INSULTE REMPLACE LE DÉBAT

Ce qui frappe dans cette controverse, au-delà de la question de la prière, c'est la difficulté persistante à organiser un débat apaisé dès lors que la religion et l'identité sont en jeu. Pourtant, ces questions ne sont pas nécessairement incompatibles. On peut reconnaître la place de la religion dans la société algérienne et le droit des familles à transmettre leurs convictions tout en s'interrogeant sur les conditions dans lesquelles les enfants sont associés à ces initiatives. De même, défendre la protection de l'enfance ne signifie pas, en soi, rejeter la religion ou contester la place de la mosquée. Ainsi, au lieu de discuter des horaires, de l'encadrement des enfants, de leur consentement et de leur rythme de vie, les protagonistes se retrouvent enfermés dans une opposition où chacun soupçonne l'autre de vouloir remettre en cause ses valeurs fondamentales. Ce qui est encore plus dramatique est le fait que les réseaux sociaux, censés être le lieu de débat par excellence, aggravent cette situation. L'insulte remplace l'argument, l'accusation tient lieu de démonstration et les positions les plus radicales occupent le devant de la scène. Tant que le désaccord sera assimilé à une trahison, la confrontation des idées restera difficile. Et le débat, une fois encore, hélas, impossible.

S. M.

SÉCURITÉ JURIDIQUE

La Cour constitutionnelle mise sur la qualité des lois

La présidente de la Cour constitutionnelle, Leïla Aslaoui, a présidé, hier, à Ghardaïa, l'ouverture des travaux du quatrième colloque national de la Cour constitutionnelle, placé sous l'intitulé de «Rôle de la Cour constitutionnelle dans le contrôle de la qualité de la législation et la garantie de sa stabilité». Dans une allocution prononcée à l'ouverture de cette rencontre académique, organisée en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Université de Ghardaïa, Mme Aslaoui a affirmé que l'Etat œuvre à asseoir les fondements de la sécurité juridique, de manière à garantir l'amélioration de la qualité de la législation, le renforcement des mécanismes de son contrôle ainsi que la stabilité du système juridique.

Elle a situé l'organisation de ce colloque dans le cadre de l'accompagnement de l'avancée qualitative qu'a connue l'Algérie en matière de promotion de la qualité de la législation et du renforcement de l'efficacité de son contrôle. Cette évolution, a-t-elle ajouté, s'est notamment concrétisée par l'institution d'une Cour constitutionnelle dotée d'une composante de qualité et de spécialités, consacrant à la fois une consolidation de ses prérogatives classiques de contrôle constitutionnel et l'introduction de nouveaux mécanismes et règles. Et de poursuivre que cette rencontre vise également à mettre en lumière la relation complémentaire entre la Cour constitutionnelle, le Parlement et la justice dans la réalisation de la qualité de la législation et la garantie de sa stabilité. Un objectif réalisable à travers l'échange de vues et l'examen des principales problématiques liées au rôle joué par la Cour constitutionnelle, dans le cadre de ses différentes attributions, pour garantir la qualité et la stabilité des lois, conformément aux aspirations du constituant. La présidente de la Cour constitutionnelle a également indiqué que la participation des différents acteurs des milieux juridique et universitaire est de nature à approfondir l'ouverture de la Cour sur son environnement universitaire et judiciaire, ainsi qu'à enrichir le débat sur les moyens de renforcer la sécurité juridique et de consolider les principes de la justice constitutionnelle. Ce colloque, dont la tenue coïncide avec la célébration du cinquième anniversaire de la création de la Cour constitutionnelle, constitue une occasion de mettre en lumière les acquis constitutionnels, confortés par la révision constitutionnelle de 2020, dans le cadre des efforts visant à consolider l'Etat de droit et des institutions et à renforcer la place de la justice constitutionnelle au sein du système institutionnel du pays, a-t-on souligné. Le programme de cette rencontre académique, déclinée en trois séances, englobe 16 interventions abordant cinq axes complémentaires, portant principalement sur les étapes d'élaboration de la législation et les exigences de qualité des lois dans leur cadre constitutionnel et juridique, ainsi que sur le rôle de la Cour constitutionnelle dans la garantie de la qualité et de la stabilité de la législation grâce à ses compétences en matière de contrôle de la conformité des lois organiques à la Constitution et de contrôle de la constitutionnalité des lois. Ces travaux sont animés par des professeurs d'enseignement supérieur, des spécialistes du droit, des membres de la Cour constitutionnelle et du Conseil de la nation, ainsi que des conseillers de la Cour suprême et du Conseil d'Etat, aux côtés de représentants de l'Ordre des avocats.



APS

SONDAGE IFOP

Le paradoxe français face aux relations avec l'Algérie

La crise diplomatique entre Paris et Alger ne semble pas refléter le sentiment d'une majorité de Français, qui continuent de privilégier la coopération au bras de fer.

Malgré les tensions diplomatiques entre Paris et Alger, les Français portent, dans leur grande majorité, un regard plutôt apaisé et conciliant sur l'Algérie. Selon un sondage réalisé par l'IFOP en octobre pour le compte du Cercle algérianiste national, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, une majorité reste attachée au maintien et au développement de la coopération bilatérale.

Menée en ligne, cette enquête révèle que 67% des personnes interrogées sont favorables au développement des échanges économiques et de la coopération énergétique, tandis que 65% soutiennent le renforcement de la coopération culturelle et éducative.

Deux principaux clivages se dégagent : l'un générationnel, l'autre politique. Les jeunes générations connaissent moins certains événements de l'histoire commune entre les deux pays, mais se montrent plus ouvertes aux demandes algériennes et davantage enclines à reconnaître une dette de la France envers l'Algérie.

Sur le plan politique, les sympathisants de gauche, notamment ceux de la France insoumise (LFI) et des Écologistes, accordent une place plus importante aux enjeux mémoriels. À l'inverse, ceux de droite et d'extrême droite privilégient davantage les mesures de fermeté et se montrent plus réticents à la reconnaissance d'une dette française.

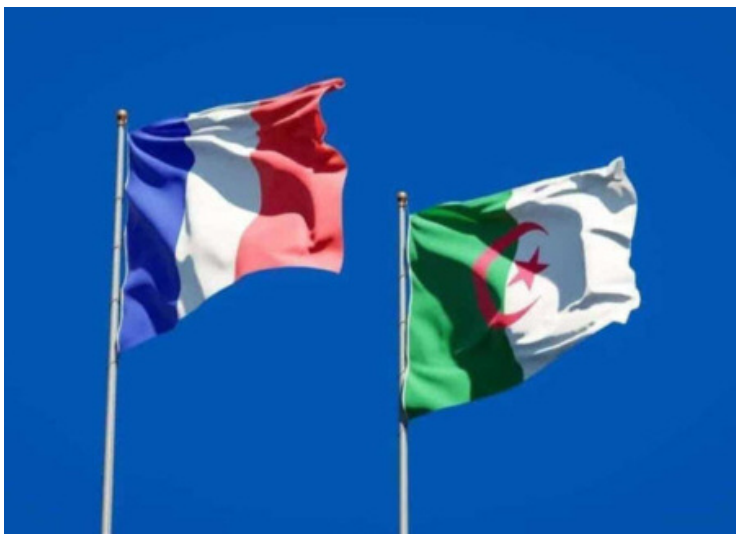
Par ailleurs, 66% des Français se déclarent favorables à une renégociation de l'accord algéro-français de 1968, relatif à l'entrée, au séjour et au travail des ressortissants algériens en France. Ce soutien transcende les clivages politiques : il atteint 59% chez les sympathisants de LFI, contre 79% chez ceux des Républicains (LR) et du Rassemblement national (RN). En outre, 85% des personnes interrogées souhaitent que la France continue d'exiger de l'Algérie qu'elle accepte le retour de ses ressortissants faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Cette exigence est jugée prioritaire par 57% des 18-24 ans et 83% des personnes âgées de 65 ans et plus.

Interrogés sur ce que leur évoquent spontanément les relations algéro-françaises, 32% des Français mentionnent l'état des relations entre les deux pays, notamment dans leurs dimensions économiques et financières. Parmi eux, 17% les décrivent comme tendues ou dégradées.

L'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE A ÉTÉ UNE BONNE CHOSE

L'histoire et la mémoire arrivent au deuxième rang des thèmes associés spontanément aux relations algéro-françaises (17%), à égalité avec les jugements portés sur l'Algérie, son gouvernement ou les Algériens. Ces derniers sont davantage négatifs (7%) que positifs (3%).

Ce constat contraste avec le regard globalement apaisé que les



Français portent sur l'indépendance de l'Algérie, consacrée par les accords d'Évian de mars 1962. Une large majorité estime qu'elle a été une bonne chose, aussi bien pour l'Algérie (76%) que pour la France (75%). Cette opinion est particulièrement répandue chez les sympathisants de LFI (96%) et des Écologistes (99 %) concernant l'Algérie. Elle reste également majoritaire chez ceux du RN (69%).Les Français se montrent aussi relativement ouverts à plusieurs demandes algériennes. Ainsi, 74% sont favorables à une ouverture plus large des archives françaises sur la colonisation et la guerre d'Algérie, tandis que 65% soutiennent une reconnaissance officielle des violences commises durant cette période.

Par ailleurs, les Français ayant un lien personnel avec l'Algérie sont davantage convaincus que la France a une dette matérielle envers ce pays : 55% partagent cette opinion, contre 41% parmi ceux qui n'ont aucun lien personnel avec l'Algérie.

UNE RELATION BILATÉRALE FRAGILISÉE PAR LES TENSIONS DIPLOMATIQUES

Une relation apaisée entre l'Algérie et la France demeure possible, mais elle se heurte à plusieurs obstacles politiques et diplomatiques. La position française sur le Sahara occidental, notamment son soutien au plan marocain d'autonomie, a provoqué de vives réactions à Alger et contribué à creuser le fossé entre les deux pays.

Les tensions se cristallisent régulièrement autour de dossiers sensibles : les questions migratoires, l'accord de 1968, les OQTF, ainsi que certaines affaires judiciaires et les arrestations de ressortissants des deux pays. Ces différends ont parfois conduit au rappel ou à l'absence d'ambassadeurs, illustrant la profondeur de la crise diplomatique.Pourtant, malgré ces soubresauts politiques, les relations entre les deux pays restent marquées par des liens humains, historiques et économiques importants. La présence d'une importante diaspora algérienne en France, les échanges universitaires et commerciaux ainsi que la coopération énergétique, notamment dans le domaine du gaz, constituent autant de facteurs d'interdépendance. De nombreux intellectuels, acteurs de la société civile et organismes de réflexion, à l'instar de l'Institut Montaigne, plaident pour un dépassement de la crise afin de sortir de l'impasse diplomatique. Face aux défis sécuritaires en Méditerranée et au Sahel, une coopération efficace dans les domaines migratoire, policier et sécuritaire demeure dans l'intérêt des deux États. Cette réalité incite régulièrement les autorités des deux pays à tenter de renouer le dialogue.

En définitive, cette enquête met en évidence un décalage entre la dégradation des relations diplomatiques au sommet de l'État et l'attachement d'une majorité de Français à la coopération avec l'Algérie. Un rapprochement reste donc envisageable, à condition que les deux pays parviennent à dépasser leurs différends et à renouer durablement avec le dialogue.

H. Adryen

OLYMPIADES AFRICAINES DES MÉTIERS À ORAN

Plaidoyer pour le renforcement de la coopération continentale

La première édition des Olympiades africaines des métiers, organisée à Oran jusqu'au 19 novembre, constitue une opportunité pour renforcer la coopération entre les pays africains dans les domaines de la formation professionnelle, de l'emploi et du développement des compétences des jeunes. Des responsables et des représentants de plusieurs pays participants ont mis en avant l'importance de cette manifestation pour favoriser les échanges d'expériences et valoriser les savoir-faire du continent. Dans une déclaration à l'APS, la ministre béninoise des Petites et moyennes entreprises et de la Promotion de l'emploi, chargée de la Formation professionnelle, Awa Bako, a estimé que cette rencontre offre aux jeunes stagiaires un espace de partage et de découverte des différentes expériences africaines en matière de formation. Elle a notamment insisté sur la nécessité d'adapter les spécialités enseignées aux besoins du marché du travail afin de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés et de répondre aux attentes des entreprises. Saluant l'organisation de cet événement par l'Algérie, elle a souligné qu'il contribue au rapprochement entre les pays du continent et à la consolidation de la coopération Sud-Sud, tout en permettant aux jeunes de démontrer leurs compétences. Elle a également mis en avant la diversité et le développement du système algérien de formation professionnelle. Pour sa part, le directeur général adjoint chargé de la planification et des projets au ministère tchadien de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation professionnelle, Gandjei Gali, a considéré ces Olympiades comme une occasion de promouvoir les capacités africaines dans les domaines de l'ingénierie et des métiers techniques. Il a plaidé pour une meilleure valorisation des compétences et des expertises disponibles sur le continent, plutôt que de recourir systématiquement aux ressources extérieures. Il a également estimé que l'expérience algérienne en matière de formation professionnelle pourrait inspirer les jeunes Africains et contribuer à renforcer les partenariats dans la formation et l'emploi, notamment à travers des programmes adaptés aux besoins économiques et à la lutte contre le chômage. De son côté, le ministre congolais de l'Enseignement technique et professionnel, Gustave Fulgence René Adicolle Goum, a salué une compétition susceptible de motiver les jeunes à acquérir les compétences nécessaires à leur insertion professionnelle et sociale. Son pays y participe avec quatre étudiants formés dans des instituts algériens en architecture d'intérieur. Une expérience qui illustre, selon lui, la contribution de l'Algérie à la formation des compétences africaines et au transfert des connaissances vers les pays d'origine. Au-delà de la compétition, ces Olympiades ambitionnent ainsi de faire de la formation professionnelle un levier d'intégration et de développement continental. Les échanges engagés à Oran mettent en évidence la nécessité de rapprocher les systèmes de formation des réalités économiques, notamment face aux mutations technologiques, à la transformation numérique et aux nouveaux défis du marché de l'emploi en Afrique.

Synthèse R. N.

CRESUS

Quotidien national, édité par la SARL **CELIGNE Éd. & Com.**

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

DIABÈTE

Un Algérien sur sept touché par la maladie

Un constat préoccupant qui remet la prévention et le dépistage précoce au cœur des priorités sanitaires.

Le diabète touche 14,4 % des personnes âgées de 18 à 69 ans en Algérie, soit environ une personne sur sept. Plus préoccupant encore, un nombre important de malades ignorent qu'ils sont atteints de cette pathologie. Des chiffres qui soulignent l'ampleur du défi sanitaire et la nécessité de renforcer la prévention et le dépistage précoce.

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït- Messaoudane, a fait état de ces données dans une allocution prononcée en son nom par le secrétaire général du ministère, à l'occasion de la Journée mondiale du diabète, célébrée le 14 novembre de chaque année.

Ces chiffres sont issus de l'enquête nationale STEPwise sur la surveillance des facteurs de risque des maladies non transmissibles, réalisée par le ministère de la Santé avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ils témoignent de l'ampleur des enjeux liés à cette maladie, dont la progression et les complications entraînent des répercussions sanitaires, sociales et économiques importantes.



LA PRÉVENTION ET LE DÉPISTAGE EN PREMIÈRE LIGNE

Face à cette situation, le ministre a plaidé pour une stratégie globale et anticipative reposant sur trois axes essentiels : la promotion de modes de vie sains, le renforcement du dépistage et du diagnostic précoces, ainsi que l'amélioration de la prise en charge médicale et du suivi des patients, notamment à travers l'éducation thérapeutique.

Dans cette perspective, le ministère a élaboré le Guide national des bonnes pratiques en diabétologie pour 2026. Destiné aux professionnels de la santé, ce document constitue une référence pour harmoniser les pratiques médicales et améliorer la prise en charge des patients. Il couvre l'ensemble du parcours de soins, de la prévention au diagnostic, en passant par le suivi médical et la prévention et le traitement des complications.

Le guide prévoit également des recommandations adaptées aux enfants, aux femmes enceintes et aux personnes âgées, ainsi qu'aux patients hospitalisés et aux personnes diabétiques observant le jeûne durant le mois de Ramadhan. Le ministre a appelé les praticiens à s'approprier ces recommandations et à les appliquer dans leur exercice quotidien.

384 MÉDECINS FORMÉS EN DIABÉTOLOGIE

Le renforcement des compétences médicales figure également parmi les priorités du secteur. À ce titre, 384 médecins généralistes ont bénéficié d'une formation dans le cadre du diplôme d'études spécialisées en diabétologie, répartie sur onze promotions au sein des facultés de médecine d'Alger, d'Oran, de Constantine et de Sétif.

Ces praticiens sont appelés à jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la prise en charge des diabétiques au niveau des établissements de santé de proximité, notamment en matière de dépistage, de suivi médical et d'éducation sanitaire.

Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation et de dépistage ont été lancées durant le mois de novembre dans plusieurs wilayas. Elles visent à informer les citoyens sur les facteurs de risque et les premiers signes de la maladie, à identifier les personnes les plus exposées et à les orienter vers les structures sanitaires appropriées pour les examens et le suivi nécessaires.

Ce programme sera progressivement étendu à d'autres wilayas au cours des prochains mois, avec une attention particulière accordée aux régions enclavées et éloignées des établissements de santé de référence.

Le ministre a enfin souligné que la lutte contre le diabète relève d'une responsabilité collective, qui exige une mobilisation de l'ensemble des secteurs et des acteurs concernés. L'intensification de la prévention, le dépistage précoce, le renforcement de la formation médicale et l'harmonisation des pratiques professionnelles constituent, selon lui, des leviers indispensables pour améliorer la prise en charge des malades et limiter les complications liées à cette pathologie.

Smail R.

POUVOIR D'ACHAT, INVESTISSEMENT, PRODUCTION

Les challenges du la loi de finances 2027

Avec près de 137 milliards de dollars de dépenses prévues, le projet de loi de finances (PLF) 2027 affiche clairement ses priorités : préserver le pouvoir d'achat, maintenir les mécanismes de soutien social et donner un nouvel élan à l'investissement. Mais derrière cette enveloppe exceptionnelle, une question demeure : comment transformer cette importante mobilisation de ressources en croissance réelle et en richesses durables pour le pays ?

C'est autour de cet enjeu que s'articule l'analyse de l'économiste et consultant Idir Saci, invité de l'émission «L'Invité du jour» de la Radio Chaîne III de la Radio algérienne, au lendemain de l'adoption du texte par l'Assemblée populaire nationale (APN). Dans le détail, les transferts sociaux mobilisent près de 32 milliards de dollars, notamment pour subventionner les produits de première nécessité, l'eau et l'électricité. Le budget prévoit également 46 milliards de dollars pour le fonctionnement et 28 milliards pour l'investissement public, notamment dans le ferroviaire et le dessalement. Selon Idir Saci, cette répartition traduit le maintien du rôle social de l'État et la poursuite des investissements. Près de 125 000 postes sont également prévus, entre recrutements et titularisations, dans le cadre de la poursuite des augmentations salariales engagées depuis 2022.

LA CROISSANCE PASSE AUSSI PAR LA MAÎTRISE DES PRIX

Le PLF 2027 prévoit une croissance de 4%, pouvant atteindre 5% dans certains secteurs hors hydrocarbures. Des perspectives qui restent toutefois tributaires de la maîtrise de l'inflation et du renforcement de la production nationale.

Pour Idir Saci, les hausses de salaires ne suffisent pas à préserver le pouvoir d'achat sans une offre locale capable de répondre à la demande. Il plaide ainsi pour un soutien accru aux entreprises, à travers les avantages fiscaux et douaniers, mais aussi pour une meilleure orientation des financements bancaires vers les PME et PMI. L'objectif est de privilégier les investissements créateurs de richesse et d'emplois, notamment grâce au développement du capital-risque pour accompagner les jeunes entreprises.

INTÉGRER L'INFORMEL DANS LES CIRCUITS OFFICIELS

Le PLF 2027 prévoit également la reconduction jusqu'à décembre 2029 de l'exonération de TVA sur l'huile alimentaire, les fruits et les légumes frais afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Idir Saci a, par ailleurs, plaidé pour un meilleur encadrement de la distribution du tabac et des agréments afin de renforcer la concurrence. Concernant les carburants, il estime que toute révision des prix doit être précédée d'une concertation avec les professionnels, notamment les transporteurs. Sur le front de l'informel, l'économiste a salué le dispositif de régularisation fiscale volontaire, assorti d'un prélèvement libératoire de 12%, tout en soulignant le respect nécessaire des engagements internationaux contre le blanchiment d'argent. Il évalue entre 45 et 90 milliards de dollars les ressources échappant aux circuits officiels, dont l'intégration dans l'économie formelle permettrait d'élargir l'assiette fiscale.

DONNER UN NOUVEL ÉLAN AUX EXPORTATIONS

La diversification économique passe aussi par une présence accrue des entreprises algériennes à l'international. À ce titre, le statut d'exportateur agréé pourrait simplifier les démarches administratives et faciliter l'accès aux marchés étrangers. Pour Idir Saci, la simplification des procédures et un accompagnement adapté sont essentiels pour encourager les opérateurs à exporter.

Au-delà de son enveloppe financière, le PLF 2027 vise à concilier préservation du pouvoir d'achat, soutien à l'investissement et développement de la production nationale. Son efficacité se mesurera, toutefois, aux résultats concrets : maîtrise des prix, création d'emplois et diversification d'une économie encore dépendante des hydrocarbures.

Nassim Goumettre

COMMISSION MIXTE ALGÉRO-BIÉLORUSSE

De nouvelles perspectives de partenariat

Alger et Minsk entendent consolider leurs relations et élargir leur coopération à plusieurs secteurs d'activité. C'est dans cette perspective que se tiendra, aujourd'hui, à Minsk, la deuxième session de la commission mixte algéro-biélorusse de coopération commerciale, économique, scientifique et technique. La réunion sera coprésidée par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, et son homologue biélorusse chargé de la Régulation antimonopole et du Commerce, Alexandre Vladimirovitch Yakovchits.

Arrivé lundi soir en Biélorussie, le ministre algérien conduit une importante délégation composée de représentants de plusieurs secteurs. L'objectif est de faire avancer les discussions et d'identifier de nouvelles pistes de partenariat, notamment dans l'agriculture, l'industrie, les hydrocarbures, le commerce extérieur et les mines. Cette deuxième session sera également l'occasion de faire le point sur les engagements pris et les résultats obtenus depuis la précédente rencontre, organisée l'année dernière. À cet effet, les experts des deux pays se réunissent aujourd'hui, hier, pour examiner le bilan de la coopération et préparer les travaux de la commission.

GESTION DES RISQUES

L'État organise ses stocks stratégiques

Face aux risques de catastrophes, les pouvoirs publics misent sur une meilleure organisation des moyens de secours.

Un nouveau dispositif réglementaire prévoit la constitution de réserves stratégiques de produits, d'équipements et de fournitures aux niveaux national et local. Placé sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur et des walis, ce mécanisme vise à garantir la disponibilité des moyens nécessaires pour intervenir rapidement en cas de catastrophe. L'Algérie renforce son dispositif de prévention et de gestion des catastrophes à travers la mise en place de stocks stratégiques destinés à faire face aux situations d'urgence. Les modalités de leur constitution, de leur gestion et de leur utilisation ont été fixées par le décret exécutif n°26-353 du 8 novembre 2026, publié au Journal officiel.

Pris en application de la loi n° 24-04 du 26 février 2024 relative à la prévention, à l'intervention et à la réduction des risques de catastrophes dans le cadre du développement durable, ce texte organise les réserves autour de trois niveaux : national, inter-wilayas et wilaya.

Ces stocks regroupent des produits, des équipements et des fournitures indispensables aux opérations de secours et à la prise en charge des populations sinistrées. Leur composition pourra être actualisée par arrêté interministériel, en fonction des besoins.



UNE GESTION ADAPTÉE AUX RISQUES LOCAUX

Le volume des réserves sera déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment le nombre d'habitants, les différentes catégories de population et la nature des risques susceptibles de survenir dans chaque région.

Au niveau national, les stocks sont constitués par arrêté du ministre de l'Intérieur et placés sous son autorité. Ils comprennent notamment les produits et équipements dont l'acquisition nécessite des dépenses importantes à la charge du budget de l'État.

À l'échelle locale, la constitution des réserves relève des walis. Le dispositif prévoit également des stocks inter-wilayas, permettant de mobiliser les ressources disponibles dans les wilayas en mesure de prêter assistance à celles confrontées à des besoins supplémentaires.

UN SUIVI PERMANENT DES RÉSERVES

Le décret encadre également les conditions d'acquisition, de stockage et de conservation des produits. Pour les denrées périssables ou les équipements soumis à des conditions particulières, des contrats pourront être conclus avec des fournisseurs chargés d'assurer leur conservation et leur renouvellement périodique, tout en garantissant leur disponibilité en cas d'urgence.

La gestion repose sur un suivi régulier des quantités, des mouvements et des conditions de conservation. Les responsables désignés devront veiller au renouvellement des stocks, établir les décisions d'affectation et élaborer des rapports détaillés sur les produits et équipements utilisés ainsi que sur les bénéficiaires.

Une base de données numérique sera, par ailleurs, mise en place au sein du ministère de l'Intérieur afin de centraliser les informations relatives à l'état des réserves stratégiques aux niveaux national et local.

En situation d'urgence, le déploiement des stocks nationaux relève du ministre de l'Intérieur, tandis que la mobilisation des réserves de wilaya est décidée par le wali. Ce dernier est également chargé de mettre en place des comités pour recenser les sinistrés et organiser la distribution des produits, équipements et fournitures.

Le texte distingue les affectations définitives des mises à disposition temporaires. Dans ce dernier cas, les équipements réutilisables doivent être restitués et réintégrés dans les stocks initiaux.

Autre disposition : les réserves nationales pourront également être mobilisées dans le cadre des opérations d'aide humanitaire à l'étranger, au titre de la solidarité internationale.

Enfin, les dépenses liées à l'acquisition, à la gestion et à l'utilisation de ces réserves, ainsi qu'à la réalisation et à l'entretien des infrastructures de stockage, seront prises en charge par le budget de l'État.

À travers cette nouvelle organisation, les pouvoirs publics entendent renforcer les capacités matérielles et logistiques du pays, améliorer la coordination des interventions et garantir une prise en charge plus efficace des populations touchées par les catastrophes.

Smail R.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Une zone franche aux portes du Niger

L'Algérie a décidé de créer une zone franche commerciale dans la wilaya d'In Guezzam, sur une superficie de 60 ha, à proximité du poste-frontière avec le Niger.

Un décret exécutif en fixe l'emplacement, les limites, les activités autorisées ainsi que les modalités de gestion.

Cette initiative vise à mettre en place un espace dédié aux échanges commerciaux, notamment à l'exportation. La création de cette nouvelle zone franche est consacrée par le décret exécutif n°26-355, publié au dernier numéro du Journal officiel (n° 79).

Daté du 8 novembre 2026, le texte précise sa délimitation géographique, sa superficie, sa composition et sa vocation, en application des dispositions de la loi n° 22-15 du 20 juillet 2022 fixant les règles régissant les zones franches. Située sur le territoire de la commune d'In Guezzam, à 10 km du chef-lieu de wilaya et à proximité du poste-frontière avec le Niger, la zone s'étend sur une superficie totale de 60 ha.

Elle se trouve à 1 400,46 m de la frontière algéro-nigérienne. Elle est délimitée au nord par des terrains vierges et un ravin, au sud par des terrains vierges, à l'est par un plateau rocheux et des terrains vierges, et à l'ouest par la RN1.

UNE VOCATION COMMERCIALE TOURNÉE VERS L'EXPORTATION

Selon le décret, la zone franche comprend les biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition par l'État, ainsi que ceux réalisés par le concessionnaire pour assurer son fonctionnement.



Elle englobe notamment les infrastructures, les bâtiments et les terrains destinés aux activités des opérateurs économiques, ainsi que les locaux réservés à l'accueil des services publics. Le texte consacre la vocation commerciale de cette zone et autorise l'exercice d'activités commerciales, notamment celles liées à l'exportation, sans toutefois préciser la nature des marchandises ou des produits concernés.

La gestion de la zone franche commerciale d'In Guezzam sera confiée à un établissement public à caractère industriel et commercial, dans le cadre d'une concession de gestion, conformément au décret exécutif n° 24-168 du 28 mai 2024, qui fixe les modalités d'octroi des concessions de gestion des zones franches, ainsi que les dispositions du cahier des charges et de la convention-type.

En attendant l'installation de cet établissement, le décret confie, à titre provisoire, à l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement, la réalisation des travaux nécessaires à la mise en exploitation de la zone franche au profit de l'autorité concédante.

SÉCURITÉ HYDRIQUE

Tanezrouft alimente Tin-Zaouatine

Un projet de transfert d'eau sur 248 km, reliant les nappes souterraines de Tanezrouft, dans la wilaya de Bordj Badji-Mokhtar, à Tin-Zaouatine, dans la wilaya d'In-Guezzam, a été lancé hier par le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza. D'un coût de 27 milliards de dinars, cette infrastructure vise à renforcer la sécurité hydrique dans l'extrême sud du pays et à améliorer l'approvisionnement en eau potable des populations de cette région frontalière.

Inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le projet entend répondre aux préoccupations des habitants de Tin-Zaouatine, confrontés aux difficultés d'accès à cette ressource vitale. Il prévoit notamment la réalisation et l'équipement de cinq forages profonds de 300 m chacun, ainsi que la pose de 248 km de conduites d'adduction, en polyéthylène haute densité et en acier.

L'ouvrage comprend également «3 réservoirs d'une capacité de 2 000 m^3 chacun et 4 stations de pompage, d'un débit de 100 litres par seconde chacune. Un dispositif moderne de gestion, de surveillance et de télégestion sera, par ailleurs, installé afin d'assurer le suivi des infrastructures et d'optimiser l'exploitation de la ressource hydrique.

Pour accélérer la cadence des travaux, le projet a été réparti en quatre lots, avec un délai de réalisation fixé à une année. Des cellules techniques de suivi seront également mises en place pour contrôler l'avancement du chantier et veiller au respect des délais contractuels, a indiqué le ministre de l'Hydraulique.

Au-delà de la réalisation d'une nouvelle infrastructure hydraulique, ce projet représente un enjeu majeur pour les populations de Tin-Zaouatine. Il devrait contribuer à sécuriser durablement leur alimentation en eau potable, à renforcer le service public de l'eau et à améliorer les conditions de vie dans cette partie reculée du territoire national.

ORGANISATION DES PRODUCTEURS DE PÉTROLE AFRICAINS

L'Algérie mise sur la force énergétique africaine.

Réunis à Abidjan pour la 50e session du Conseil ministériel de l'APPO, les pays producteurs de pétrole africains ont examiné les moyens de renforcer leur coopération et de mieux valoriser les ressources énergétiques du continent.

L'Algérie réaffirme son engagement en faveur du renforcement de la coopération entre les pays africains producteurs de pétrole et de la promotion des investissements dans les industries énergétiques. Cette orientation a été mise en avant par le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, lors de sa participation, hier à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à la 50e session du Conseil ministériel de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO). Présidée par le ministre ivoirien des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Mamadou Sangafowa-Coulibaly, président en exercice de l'organisation pour 2026, cette rencontre a réuni les ministres et responsables des secteurs pétroliers des pays membres, ainsi que le secrétaire général de l'APPO, Farid Ghezali.

Les discussions ont notamment mis l'accent sur les priorités stratégiques du secteur énergétique africain, à savoir le développement des industries gazières et du raffinage, la promotion du contenu local, la modernisation des infrastructures et de la logistique régionale, ainsi que la formation et la valorisation des compétences africaines. Autant d'axes considérés comme essentiels pour renforcer les capacités industrielles du continent et accroître la valeur ajoutée tirée de ses ressources naturelles.



Dans cette perspective, les participants ont également examiné les avancées du projet de création de la Banque africaine de l'énergie, dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue le 31 octobre dernier à Abuja, au Nigeria. Cette institution est appelée à contribuer au financement des projets énergétiques et à faciliter la mobilisation des ressources nécessaires au développement des infrastructures et des investissements dans le secteur.

Outre ces orientations stratégiques, les travaux ont porté sur plusieurs dossiers relatifs au fonctionnement et à la gouvernance de l'organisation. Les participants ont examiné le rapport du secrétaire général, les recommandations du Conseil exécutif et les travaux des commissions spécialisées, notamment celles chargées de la stratégie à long terme, de l'audit, des finances et du budget.

Les discussions ont également concerné la révision des textes statutaires, le suivi des projets en cours, dont l'achèvement du siège de l'organisation, ainsi que les préparatifs du premier sommet des chefs d'État des pays membres. Les dispositions relatives à la présidence du Conseil ministériel pour 2027 et à la tenue de sa prochaine session figuraient également à l'ordre du jour.

Mohamed Arkab était accompagné du président-directeur général de Sonatrach, Noureddine Daoudi, et de plusieurs cadres du secteur des hydrocarbures. La rencontre s'est déroulée en présence de l'ambassadrice d'Algérie en Côte d'Ivoire, Salma Bakhta Mansouri.

À travers cette participation, l'Algérie, membre fondateur de l'APPO, entend contribuer davantage à la coordination des politiques énergétiques africaines et à l'harmonisation des positions des pays producteurs. L'objectif est de dépasser la seule exploitation des ressources pétrolières et gazières pour accélérer le développement des industries de transformation, renforcer les capacités technologiques et consolider les infrastructures énergétiques du continent. Créée en 1987 à l'initiative de l'Algérie et de plusieurs pays africains producteurs de pétrole, l'APPO regroupe actuellement 18 États membres. Elle œuvre au renforcement de la coopération dans le domaine des hydrocarbures et à la valorisation des ressources énergétiques africaines.

HYDROCARBURES

L'américain KBR courtise Sonatrach

Le groupe américain KBR envisage de consolider sa présence en Algérie et de mettre son expertise technologique et son savoir-faire en ingénierie au service de Sonatrach, notamment dans les domaines de la production, de la pétrochimie et des technologies durables.

L'Algérie entend renforcer ses partenariats avec les groupes internationaux pour accélérer la modernisation de son industrie des hydrocarbures. C'est dans cette perspective que le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, s'est entretenu lundi, par visioconférence, avec Jay Ibrahim, responsable du secteur des solutions technologiques durables au sein de la société américaine KBR.

Au centre des échanges, les perspectives d'élargissement de la coopération et le renforcement de la présence de KBR en Algérie, avec une attention particulière à l'accompagnement du groupe Sonatrach dans ses programmes de développement et d'investissement.

Les discussions ont porté sur plusieurs domaines stratégiques, notamment l'ingénierie, la gestion de projets et les technologies de pointe. L'expertise de KBR pourrait ainsi être mobilisée pour améliorer les performances des installations de Sonatrach, accroître les capacités de production de pétrole et de gaz et développer les activités pétrochimiques.



La coopération envisagée couvre également les technologies durables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de carbone. Le développement de solutions technologiques pour la production d'ammoniac dans les in

STALLATIONS DE SONATRACH FIGURE ÉGALEMENT PARMI LES AXES EXAMINÉS.

Autre perspective évoquée : la création éventuelle par KBR d'une structure locale spécialisée dans l'ingénierie et la gestion de projets. Une telle implantation permettrait de renforcer le transfert de technologies et de savoir-faire, de valoriser les compétences nationales et d'accroître le contenu local dans les projets industriels et énergétiques.

Mohamed Arkab a, à cet égard, plaidé pour des partenariats durables générateurs de valeur ajoutée pour l'économie nationale. Il a insisté sur la nécessité de faire du transfert technologique et du développement des compétences algériennes des priorités, tout en orientant ces collaborations vers des réalisations concrètes au bénéfice de l'appareil productif national.

De son côté, le représentant de KBR a réaffirmé l'intérêt de son groupe pour le marché algérien et sa disponibilité à mobiliser ses ressources techniques et technologiques pour accompagner les projets stratégiques de Sonatrach.

Cette démarche ouvre ainsi des perspectives de coopération autour de la modernisation des installations, du renforcement des capacités industrielles et de la valorisation des ressources nationales.

ALGEST 2026

Alger accueille les acteurs de la sous-traitance

La 11e édition du Salon international de l'industrie et de la sous-traitance « ALGEST 2026 » se tiendra du 23 au 26 novembre au Palais des expositions d'Alger. Organisé par le World Trade Center Algiers et la Bourse algérienne de sous-traitance et de partenariat (BASTP), cet événement réunira des opérateurs économiques nationaux et étrangers autour du développement de la sous-traitance et du renforcement du tissu industriel national.

Le salon vise à rapprocher les donneurs d'ordre des entreprises nationales, promouvoir le savoir-faire industriel algérien et favoriser de nouveaux partenariats. Au programme : expositions et rencontres professionnelles bilatérales réunissant industriels, fabricants, fournisseurs d'équipements et prestataires de services.

Des délégations de Belgique, d'Espagne, de France, de Tunisie, de Slovaquie et de Syrie prendront également part à cette édition, ouvrant de nouvelles perspectives de coopération et d'échanges industriels.

ASSURANCE

La CCR consolide sa solidité financière

L'agence internationale de notation AM Best a confirmé la notation de solidité financière de la Compagnie centrale de réassurance (CCR) à B+ (Good), assortie d'une perspective stable, selon un communiqué publié mardi par le réassureur public. Cette évaluation s'accompagne également du maintien de la notation de crédit à long terme de l'émetteur à « bbb- » (Good). Pour la CCR, cette confirmation témoigne de sa stabilité et de sa résilience financières, ainsi que de sa capacité à honorer ses engagements envers ses clients et partenaires, dans un environnement économique mondial en constante évolution.
La perspective stable vient, par ailleurs, conforter les performances financières de la compagnie et sa capacité à faire face aux défis futurs. Elle renforce également son positionnement en tant qu'acteur majeur du marché de la réassurance et soutien du secteur des assurances, aussi bien en Algérie qu'à l'international.

ALGÉRIE-IRAN

Vers un renforcement du partenariat industriel

Le ministre de l'Industrie, Farid Kortel, a reçu, hier, au siège de son département ministériel, l'ambassadeur de la République islamique d'Iran en Algérie, Nasser Kanani Jafi.
Selon un communiqué du ministère, cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur l'état de la coopération bilatérale entre l'Algérie et l'Iran dans le domaine industriel et d'examiner les voies et moyens de la renforcer et d'élargir les perspectives de partenariat entre les deux pays.
Les échanges ont notamment porté sur l'activation des mécanismes de fonctionnement des commissions mixtes, ainsi que sur l'identification de nouvelles opportunités de coopération et d'investissement dans les différents secteurs industriels d'intérêt commun.

ASSASSINAT DE LA JOURNALISTE TINHINANE LACEB

Le troisième pourvoi en cassation accepté

La condamnation à la peine capitale de l'assassin présumé de la journaliste Tinhinane Laceb pourrait faire l'objet d'un nouvel examen judiciaire.

Par Redouane Hannachi



La chambre criminelle de la Cour suprême a accepté le troisième pourvoi en cassation introduit par la défense, après deux précédentes tentatives. Les magistrats ont estimé recevables les arguments soulevés par les avocats, qui ont relevé plusieurs carences et anomalies dans la procédure. Cette décision ouvre ainsi la voie à un nouvel examen de l'affaire, qui avait profondément bouleversé la corporation journalistique. Pour rappel, l'accusé, S. Samir, époux de la victime, avait été condamné à mort par le tribunal criminel d'Alger, siégeant en seconde instance, après avoir été reconnu coupable d'homicide volontaire avec préméditation et guet-apens. Les membres du jury avaient retenu sa culpabilité et écarté les circonstances atténuantes. Au cours de ses deux procès, le condamné avait reconnu avoir porté 17 coups de couteau à son épouse, tout en affirmant ne pas avoir eu l'intention de la tuer. « Je ne voulais pas la tuer. Je voulais seulement la corriger car elle m'a manqué de respect », avait-il déclaré devant les magistrats, avant d'exprimer ses regrets et de demander pardon à la famille de la victime. Les faits remontent au 26 janvier 2021. Ce jour-là, l'accusé s'était présenté de son propre chef aux services de police pour avouer le meurtre de son épouse. Alertés, les policiers s'étaient rendus sur les lieux et avaient découvert le corps sans vie de la journaliste, baignant dans une mare de sang et présentant plusieurs traces de violence, notamment des ecchymoses au visage.

DES TÉMOIGNAGES ACCABLANTS

Lors de son interrogatoire, le mis en cause avait expliqué son geste par des soupçons concernant le comportement de son épouse. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Raïs, il avait été placé en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire d'El Harrach, à l'issue de l'instruction judiciaire. La chambre d'accusation de la cour d'Alger avait, quelques mois plus tard, confirmé les ordonnances du juge d'instruction. À la barre, l'accusé avait maintenu ses précédentes déclarations, soutenant qu'il n'avait pas voulu mettre fin aux jours de son épouse. Il avait également affirmé que celle-ci jouissait d'une bonne réputation et prenait en charge les besoins de la famille. Les témoignages des parents de la victime avaient, en revanche, dressé le tableau d'une femme confrontée à des violences conjugales répétées. Le père de Tinhinane Laceb avait affirmé que sa fille lui cachait les mauvais traitements qu'elle subissait, tout en confiant à sa sœur que son mari se montrait particulièrement agressif et la battait régulièrement. Elle envisageait, selon lui, de demander le divorce. La mère de la défunte avait, pour sa part, dénoncé la jalousie maladive de l'accusé, soulignant que sa fille subvenait aux besoins du foyer et versait quotidiennement de l'argent à son époux.

LA PEINE CAPITALE REQUISE

Dans son réquisitoire, le procureur général avait requis la peine capitale, estimant que la violence des coups portés à la victime ne lui avait laissé aucune possibilité de se défendre ou de prendre la fuite. Il avait notamment relevé que les 17 coups de couteau avaient atteint différentes parties du corps, dont le cœur et le rein gauche, provoquant une hémorragie mortelle. Le représentant du ministère public avait également insisté sur la gravité des faits et leurs conséquences sur les deux fillettes du couple. La défense avait, de son côté, sollicité une requalification des faits, demandant que l'accusation d'homicide volontaire avec préméditation et guet-apens soit reconsidérée au profit de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. La mort tragique de Tinhinane Laceb, âgée de 37 ans et journaliste à la chaîne TV4 de la Télévision algérienne, avait suscité une vive émotion au sein de la corporation. Mère de deux fillettes, elle était connue de ses collègues pour son travail dans les émissions «Tazezawt» et «Tawennadt». Le ministre de la Communication de l'époque avait présenté ses condoléances à la famille de la défunte et à l'ensemble de la corporation journalistique. Plusieurs confrères et proches lui avaient également rendu hommage, évoquant une femme talentueuse et appréciée, dont la disparition avait profondément marqué ses collègues. Par ailleurs, la défense avait introduit un nouveau pourvoi en cassation avant l'expiration des délais légaux, contestant la lourdeur de la peine prononcée contre son client. L'absence de certains témoins à l'audience, notamment le propriétaire de la villa que louait la victime à Birkhadem, figurait également parmi les éléments soulevés dans le cadre de la procédure.

R. H.

AFFAIRE ABDELWAHID TEMMAR

Le procureur se pourvoit en cassation

Le procureur général près la cour d'appel d'Alger a introduit un pourvoi en cassation devant la chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour suprême contre l'arrêt rendu à l'encontre de l'ancien ministre de l'Habitat, Abdelwahid Temmar, condamné en appel à six ans de prison ferme. La juridiction avait ainsi réduit d'une année la peine de sept ans prononcée en première instance, tout en maintenant l'amende infligée à l'ancien membre du gouvernement. Cette procédure fait suite à une affaire portant notamment sur des soupçons de blanchiment d'argent, de dissimulation de comptes bancaires à l'étranger et d'abus de fonction à des fins criminelles. Lors du procès en appel, le représentant du ministère public, intervenant devant la première chambre spécialisée dans le traitement des affaires économiques et financières, avait requis l'aggravation de la peine ainsi qu'une amende de huit millions de dinars à l'encontre de l'ancien ministre. Il avait également demandé la confiscation de l'ensemble des biens saisis dans le cadre de cette affaire. De son côté, le représentant du Trésor public, constitué partie civile, avait réclamé une indemnisation de 200 millions de dinars au titre des préjudices financiers causés à l'État. Entendu par les magistrats, Abdelwahid Temmar qui avait demandé l'acquittement, avait catégoriquement rejeté les accusations retenues contre lui, plaidant l'absence de preuves matérielles.

R. H.

MALVERSATIONS AU PORT D'ALGER

Le procès des anciens cadres renvoyé

Le procès des anciens responsables du port d'Alger, poursuivis dans une affaire de dilapidation de deniers publics estimée à plus de 11 milliards de centimes, a été renvoyé devant la chambre pénale de la cour d'appel d'Alger. Cette décision intervient à la suite de l'acceptation des pourvois en cassation introduits par les mis en cause ainsi que par le procureur général auprès de la Cour suprême. Pour rappel, le pôle judiciaire du tribunal d'Alger avait prononcé, en 2019, plusieurs peines de trois ans de prison ferme à l'encontre d'anciens cadres du port, dont un ex-directeur général adjoint, identifié par les initiales A.M., reconnu coupable de dilapidation de deniers publics. La même peine avait été infligée à T.H., gérant de la société privée SGD, pour complicité dans les mêmes faits. Cinq autres prévenus, parmi lesquels un ancien responsable de la direction des travaux et de l'organisation du port, C.M., avaient également écopé de trois ans d'emprisonnement ferme. En revanche, trois employés avaient bénéficié d'une relaxe pure et simple, faute de preuves légales et matérielles suffisantes. Le tribunal avait, en outre, condamné les prévenus concernés à des amendes d'un million de dinars chacun. Lors du procès, le procureur de la République avait requis des peines allant de trois à huit ans de prison ferme contre les dix accusés, estimant les faits qui leur étaient reprochés suffisamment établis. Il avait également demandé une amende à l'encontre de chacun d'eux. Les mis en cause étaient poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation, notamment association de malfaiteurs, dilapidation de deniers publics portant sur un montant dépassant les 11 milliards de centimes, ainsi que faux et usage de faux dans des documents administratifs. Parmi les principaux accusés figuraient l'ancien directeur général adjoint du port, un ex-chef de service, l'ancien responsable de la direction des travaux et de l'organisation, ainsi que le gérant de la société SGD. L'affaire remonte au 18 mai 2004, date à laquelle le port d'Alger avait conclu un contrat d'une année avec la société Digimex pour l'exploitation de la balance de pesage des conteneurs, installée au quai 36. Selon les éléments de l'enquête judiciaire, après l'expiration de ce contrat, l'ancien responsable de Digimex aurait poursuivi l'exploitation de cette installation à travers une autre société, SGD, présentée comme une filiale de Digimex, alors qu'elle aurait été fictive. L'instruction avait également établi que cette société avait conclu des contrats avec plusieurs entreprises, dont « La Belle », dans le cadre de l'exploitation de la balance. Au cours de leurs auditions devant le tribunal, les anciens responsables du port avaient rejeté les accusations portées contre eux, niant toute implication dans une exploitation illégale de l'équipement. Ils avaient affirmé ne pas être concernés par cette affaire et attribué la responsabilité à l'ancien patron de Digimex. Ce dernier, alors incarcéré dans une autre affaire liée à la BADR de Birkhadem, avait, pour sa part, soutenu avoir agi légalement. Il avait également affirmé avoir bénéficié des revenus générés par l'exploitation de la balance pendant huit années, sur la base de factures qui lui auraient été remises par les autres mis en cause.

R.H.

DE RETOUR D'ALGÉRIE

La délégation américaine conquise par la chaleur de l'accueil

Dans des témoignages rapportés mardi par la chaîne de télévision américaine KCTV5, le maire de Lawrence, Brad Finkeldei, et la directrice générale de l'organisme «Explore Lawrence», Ruth DeWitt, ont fait part de leur satisfaction à l'issue de cette visite.

Plusieurs membres de la délégation américaine, composée de citoyens et de responsables des villes de Kansas City et de Lawrence, dans l'Etat du Kansas, de retour d'une visite d'une semaine en Algérie, ont exprimé leur profonde gratitude pour l'accueil chaleureux et les marques d'hospitalité dont ils ont bénéficié durant leur séjour, soulignant leur souhait de voir se poursuivre les échanges et les liens d'amitié entre les deux pays. Dans des témoignages rapportés mardi par la chaîne de télévision américaine KCTV5, le maire de Lawrence, Brad Finkeldei, et la directrice générale de l'organisme «Explore Lawrence», Ruth DeWitt, ont fait part de leur satisfaction à l'issue de cette visite. «Tout au long de ce périple, nous avons été accueillis avec une telle gentillesse et une telle chaleur, et traités avec tant de bienveillance. Je n'ai pas assez de mots pour exprimer ma gratitude envers le peuple algérien pour sa chaleur humaine», a déclaré Mme DeWitt. De son côté, le maire de Lawrence a affirmé que l'accueil réservé à la délégation en Algérie avait été particulièrement chaleureux, évoquant notamment les repas partagés, les marques d'affection et les moments de convivialité vécus durant le séjour. Il a également confié que les membres du groupe ont été sollicités par des habitants pour prendre des photos, témoignant de l'intérêt suscité par leur présence. La délégation, composée notamment de six membres de la fanfare de l'Université du Kansas, a pu découvrir plusieurs sites et régions du pays, des vestiges romains jusqu'au désert du Sahara, et assister également à la rencontre de football Algérie-Togo dans la wilaya de Tizi-Ouzou, pour le compte de la 3e journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations (CAN 2027).

«NOTHING BUT LOVE FOR ALGERIA»

Cette visite intervient à la suite d'un geste symbolique de la fanfare universitaire, dont les membres avaient interprété l'hymne national algérien lors du premier match de la sélection algérienne à Lawrence, durant la



Coupe du monde 2026 l'été dernier, une initiative qui avait suscité une vive appréciation et valu à des étudiants une invitation en Algérie. Dans ce contexte, un étudiant en musique de l'Université du Kansas, Owen Wallander, a exprimé le souhait de voir cette expérience déboucher sur des échanges durables, affirmant espérer pouvoir accueillir à leur tour davantage de visiteurs algériens et poursuivre ces relations «pendant des années». Pour sa part, la policière Meghan Bardwell, devenue une figure médiatique très suivie, s'est dit bouleversée par sa notoriété soudaine en Algérie. Elle a expliqué aux journalistes américains qu'elle ne s'attendait pas à un tel engouement et a résumé son expérience par une formule largement reprise avant son départ: «Nothing but love for Algeria» (Rien que de l'amour pour l'Algérie). La délégation américaine comprenait 42 citoyens, dont le Maire de Lawrence, Brad Finkeldei, le Maire de la ville d'Elkader, qui porte le nom de l'Emir Abdelkader, Joshua Pope, l'ancienne ambassadrice des Etats-Unis en Algérie, Elisabeth Moore Aubin et le doyen de l'Ecole de musique de l'Université du Kansas, Christopher Johnson, l'inspectrice des services de police de la ville de Kansas, Meghan Bardwell ainsi que des représentants de la société civile et des étudiants de l'Université de Kansas. La délégation américaine avait effectué une visite d'amitié d'une semaine en Algérie (du 9 au 15 novembre), en réponse à l'invitation du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, adressée aux responsables et aux citoyens des villes de Kansas City et de Lawrence dans le but de consolider les relations algéro-américaines.

AÉROPORT INTERNATIONAL D'ALGER

Le projet Smart Airport au cœur de la modernisation

Le projet de modernisation de l'aéroport international d'Alger reste au centre des préoccupations du ministère des Transports. Une rencontre a été consacrée au suivi du projet de modernisation et de développement de l'aéroport international d'Alger. Les participants ont examiné les différents aspects du programme et fait le point sur le niveau d'avancement de sa réalisation. Le ministère indique que cette démarche vise à garantir la poursuite du projet conformément aux objectifs fixés et aux délais prévus. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet Smart Airport, destiné à faire évoluer l'infrastructure aéroportuaire grâce aux solutions numériques et aux technologies modernes. En octobre, le ministre avait déjà suivi une présentation consacrée à l'état d'avancement du projet et aux différentes étapes de sa réalisation. L'objectif est notamment d'améliorer la qualité des services et l'expérience des voyageurs, en faisant évoluer l'aéroport vers un modèle davantage connecté et doté d'équipements modernisés. Parmi les opérations annoncées dans le cadre de ce programme figure l'acquisition de dix scanners corporels à ondes millimétriques destinés à renforcer les contrôles de sûreté à l'aéroport d'Alger.

D'autres évolutions avaient également été évoquées lors d'une réunion consacrée à la modernisation de l'aéroport en septembre 2025. Le programme présenté comprenait notamment des portiques électroniques intelligents, des systèmes avancés d'inspection et de contrôle ainsi que des scanners rapides pour les bagages. La rénovation de passerelles d'embarquement et la mise en place d'un circuit dédié aux passagers de première classe et aux voyageurs d'affaires figuraient également parmi les mesures évoquées. La transformation numérique constitue un autre volet du projet de modernisation. Les annonces précédentes portaient notamment sur la numérisation des procédures et le recours à des technologies comme la reconnaissance faciale. Ces dispositifs doivent contribuer à fluidifier le parcours des voyageurs, à réduire les temps d'attente et à faciliter certaines étapes du passage à l'aéroport.

COLLISION ENTRE UNE VOITURE ET UN BUS À SAIDA

Quatorze personnes blessées

Quatorze personnes ont été blessées à la suite d'un accident de la circulation impliquant une voiture et un bus de transport de voyageurs, survenu lundi sur la RN 92, dans la commune de Youb, dans la wilaya de Saïda. Selon un communiqué de la Direction générale de la Protection civile (DGPC), les secours sont intervenus pour prendre en charge les victimes, qui ont reçu les premiers soins sur place avant d'être évacuées vers l'hôpital local. Pour cette intervention, la Protection civile a mobilisé trois ambulances et deux camions d'intervention. Une enquête a été ouverte par les services compétents afin de déterminer les circonstances exactes de cet accident.

FULBRIGHT VISITING SCHOLAR 2027-2028

Les chercheurs algériens invités à candidater

Les chercheurs algériens peuvent désormais postuler au programme Fulbright Visiting Scholar 2027-2028, qui leur offre la possibilité d'effectuer un séjour de recherche de trois à six mois dans un établissement universitaire aux États-Unis. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 décembre 2026, a annoncé l'ambassade des États-Unis en Algérie sur sa page Facebook.

Ce programme s'adresse aux universitaires souhaitant développer leurs travaux de recherche ou intervenir dans le cadre d'activités d'enseignement au sein d'institutions américaines. L'expérience doit bénéficier à la fois à l'établissement d'accueil et à l'université d'origine, notamment à travers le partage des connaissances avec les étudiants et les enseignants après le retour du chercheur en Algérie. L'ambassade américaine accorde également une attention particulière aux projets susceptibles de renforcer la compréhension interculturelle et de promouvoir les échanges académiques entre l'Algérie et les États-Unis. Pour être éligibles, les candidats doivent résider en Algérie, être titulaires d'un doctorat ou justifier de qualifications professionnelles équivalentes et être rattachés à une université ou à un établissement de recherche algérien. La maîtrise de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit, est également exigée, en fonction des besoins du projet présenté. Le dossier de candidature doit notamment comprendre un projet de recherche détaillé ainsi qu'un certificat de bonne santé.



YÉMEN

L'escalade militaire fait craindre une crise régionale

Le gouvernement renforce la sécurité de ses infrastructures stratégiques alors que l'escalade militaire accentue les déplacements et les souffrances des populations.

L'escalade militaire au Yémen fait peser de nouvelles menaces sur les infrastructures stratégiques et accentue une crise humanitaire déjà préoccupante. Face à l'évolution de la situation, le gouvernement a décidé de renforcer les dispositifs de sécurité dans les aéroports et les postes-frontières terrestres, tout en activant les plans d'urgence. Ces mesures interviennent alors que le nombre de personnes déplacées dépasse les 347 000 et que les Nations unies font état de plus de 300 civils tués ou blessés depuis août dernier. La montée des tensions suscite également des inquiétudes quant à la sécurité du détroit de Bab el-Mandeb, passage maritime stratégique pour le commerce international. Les autorités redoutent que les répercussions des affrontements ne s'étendent aux secteurs du transport, de la navigation et de l'approvisionnement, avec des conséquences qui pourraient dépasser le cadre national.

Dans ce contexte, le ministre yéménite des Transports, Mohsen Al-Omari, a ordonné le renforcement de la vigilance dans les aéroports et les postes-frontières, l'activation des plans d'urgence ainsi que le durcissement des mesures de sécurité et de contrôle. Il a également insisté sur la nécessité d'une coordination étroite avec les autorités locales et les services de sécurité afin de garantir la protection des installations et la continuité des services. Lors d'une réunion avec les responsables de l'aviation civile et du transport terrestre, le ministre a souligné que toute menace contre les voies maritimes internationales aurait des répercussions sur les échanges commerciaux mondiaux. Il a appelé à une mobilisation internationale et à une coopération renforcée avec le gouvernement yéménite et l'Arabie saoudite pour préserver la sécurité de la navigation dans cette zone névralgique.



UNE CRISE HUMANITAIRE QUI S'AGGRAVE

Sur le terrain, les conséquences de l'escalade se traduisent par une intensification des déplacements de population. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), plus de 347 000 personnes ont été déplacées au Yémen. Entre le 8 et le 14 novembre, 18 780 personnes, soit 3 130 familles, ont dû quitter leurs lieux de résidence. Parmi elles, 14 196 déplacements ont été enregistrés au cours des trois derniers jours de la période couverte par le rapport.

La province de Taëz accueille le plus grand nombre de déplacés, avec 143 130 personnes, représentant 41 % du total. Elle est suivie de Lahj, avec 91 314 personnes (26 %), et d'Aden, qui en compte 70 404 (20 %). D'autres déplacements ont été recensés dans les provinces d'Abyan, d'Al-Hodeïda, de Chabwa, de Marib et de Hadramout. Face à cette situation, les organisations humanitaires tentent de répondre à l'augmentation des besoins. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) indique que plus de 270 000 déplacés ont bénéficié d'une aide d'urgence et que plus de 202 000 personnes ont reçu une assistance financière. Dans le secteur sanitaire, les interventions ont concerné plus de 103 000 déplacés. Par ailleurs, la campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole, lancée le 7 novembre, a permis de vacciner plus de 600 000 enfants.

PLUS DE 300 VICTIMES CIVILES DEPUIS AOÛT

Le bilan humain continue également de s'alourdir. Le Bureau des Nations unies aux droits de l'homme a documenté plus de 300 civils tués ou blessés depuis le début du mois d'août, dont plus de 70 morts. Les enfants représentent plus du tiers de l'ensemble des victimes et près de la moitié des personnes décédées.

L'organisation onusienne avertit toutefois que ces chiffres pourraient être largement inférieurs à la réalité, puisqu'ils ne concernent que les cas ayant pu être vérifiés. Entre les pertes humaines, l'ampleur des déplacements et les risques pesant sur les infrastructures essentielles, la situation au Yémen demeure particulièrement préoccupante. L'éventuelle extension des tensions aux voies maritimes stratégiques ajoute une dimension internationale à une crise dont les conséquences humanitaires et économiques ne cessent de s'aggraver.

R.I/Agences

SOUDAN

Les drones responsables de 75 % des morts civiles depuis janvier

Les attaques de drones sont devenues la principale cause de mortalité parmi les civils au Soudan. Selon les chiffres communiqués hier par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, ces frappes sont à l'origine de près de 75 % des décès civils confirmés entre janvier et octobre 2026.

Sur les 2 230 civils dont la mort a été vérifiée par l'ONU durant cette période, plus de 1 630 ont été tués lors d'attaques menées à l'aide de drones. Une évolution qui témoigne de la place grandissante de ces équipements dans la conduite des opérations militaires et de leur impact dévastateur sur les populations. L'organisation onusienne relève que cette arme tend désormais à supplanter d'autres tactiques et moyens de combat. Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a vivement dénoncé le « mépris flagrant du droit de la guerre » affiché par les deux parties au conflit. Il a également averti que certaines de ces violations pourraient être qualifiées de crimes de guerre. Depuis avril 2023, l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR), un groupe paramilitaire, s'affrontent dans une guerre qui a plongé le pays dans une grave crise humanitaire. Ces derniers mois, les deux camps ont considérablement intensifié leurs frappes de drones, élargissant ainsi le champ des opérations bien au-delà des lignes de front traditionnelles. Dans son rapport couvrant la période de janvier à juin, l'ONU souligne que le recours croissant aux drones constitue désormais l'une des caractéristiques majeures du conflit. Cette technologie permet aux belligérants d'étendre leur capacité de frappe au-delà de leurs zones de contrôle territorial, exposant davantage de populations aux violences. Au-delà des pertes humaines directement liées aux affrontements, les frappes visent de plus en plus des infrastructures indispensables à la vie quotidienne. Les sources d'approvisionnement en eau et les installations électriques figurent notamment parmi les cibles signalées par les Nations unies. L'organisation met toutefois en garde contre une sous-estimation de l'ampleur du drame. Le bilan de 2 230 morts correspond uniquement aux décès qu'elle a pu vérifier, alors que le nombre réel de victimes civiles pourrait être nettement supérieur, compte tenu des difficultés d'accès et de documentation dans les zones touchées par les combats.

DÉSARMEMENT DU HEZBOLLAH

Washington relance le débat

À l'issue d'une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Nabih Berri, le responsable américain a exprimé son espoir de voir le Hezbollah remettre volontairement ses armes. Il a souligné que le rétablissement de la pleine souveraineté libanaise passait par le renforcement du rôle de l'armée nationale, seule institution appelée à assurer la défense et la sécurité du pays.

Cette déclaration s'inscrit dans le cadre d'une tournée diplomatique qui a également conduit Michael Waltz auprès du président de la République, Joseph Aoun, et du Premier ministre, Nawaf Salam. L'absence d'une rencontre avec le commandant en chef de l'armée libanaise, le général Rodolphe Haykal, a toutefois retenu l'attention.

Les discussions ont principalement porté sur les arrangements sécuritaires à mettre en place après la fin du mandat de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), ainsi que sur l'application de la décision relative à l'exclusivité des armes entre les mains de l'État. Ces questions interviennent dans un contexte marqué par les interrogations sur les mécanismes de sécurité à maintenir dans le sud du pays et le long de la frontière avec l'entité sioniste.

L'AVENIR DE LA FINUL EN QUESTION

Au-delà du dossier du désarmement, l'avenir du dispositif international au Liban a également occupé une place importante dans les échanges. Michael Waltz s'est prononcé en faveur du maintien de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies, tout en estimant que celle-ci devait faire l'objet de certains ajustements.

Il a rappelé que cette résolution constituait le fondement du mandat de la FINUL, laissant entendre que son cadre pourrait être reconduit, mais avec des modifications et des actualisations adaptées aux nouvelles réalités sécuritaires.

Le diplomate américain a, dans le même temps, soulevé la question du coût de cette présence internationale. Selon lui, la FINUL a mobilisé des ressources financières considérables au cours des vingt dernières années, ce qui justifierait une réflexion sur la réforme de son fonctionnement.

Washington souhaite ainsi examiner une formule plus efficace de présence internationale dans le sud du Liban, capable de répondre aux enjeux de la prochaine étape et à l'évolution de la situation sécuritaire à la frontière libano-sioniste.

Ces déclarations mettent en évidence les deux principaux enjeux du débat diplomatique actuel : le renforcement de l'autorité de l'État libanais sur l'ensemble de son territoire et la redéfinition du rôle de la communauté internationale dans la surveillance et la stabilisation de la frontière sud. Le devenir de la résolution 1701 et les modalités de son éventuelle adaptation devraient ainsi rester au centre des discussions sur l'après-FINUL.

CANDIDAT À LA PRÉSIDENCE DE LA FIFA

Philippe Diallo défie Infantino

Désigné lundi par l'UEFA, qui lui a apporté son soutien unanime, le président de la Fédération française de football entend concurrencer le président sortant, Gianni Infantino, lors du scrutin prévu le 18 mars 2027 à Rabat, au Maroc.



La course à la présidence de la FIFA prend une nouvelle tournure. Philippe Diallo, actuel patron de la Fédération française de football, a été choisi par l'UEFA pour porter les couleurs européennes face à Gianni Infantino, candidat à sa propre succession. Réunie lundi 16 novembre sous la présidence d'Aleksander Ceferin, l'instance européenne a apporté son soutien unanime au dirigeant français et l'a invité à se présenter à l'élection prévue lors du 77e Congrès de la FIFA, le 18 mars 2027 à Rabat. Philippe Diallo a accepté cette proposition. Sa candidature doit toutefois être formellement validée par le comité exécutif de la FFF, réuni ce mardi. Dans son communiqué, l'UEFA a mis en avant l'expérience du président français, qui a exercé plusieurs responsabilités dans les instances du football professionnel et international. Elle estime qu'il dispose des qualités nécessaires pour impulser une nouvelle dynamique à la tête de l'organisation mondiale.

L'UEFA RÉCLAME UN RENOUVEAU DE LA GOUVERNANCE

Ce soutien intervient dans un climat de tensions autour de la gestion de la FIFA par Gianni Infantino. L'instance européenne a notamment exprimé ses préoccupations quant à l'orientation prise par l'organisation mondiale, appelant à restaurer l'unité et la confiance entre les différentes composantes du football international. « Dans un contexte de sérieuses inquiétudes quant à l'orientation de la FIFA, les associations nationales ont appelé à un renouveau de l'unité et de la confiance au sein de la communauté mondiale du football », souligne l'UEFA.

L'organisation plaide également pour une FIFA davantage tournée vers le développement du football dans toutes les régions du monde, avec des exigences renforcées en matière de gouvernance et une coopération plus étroite avec les fédérations nationales et les confédérations.

INFANTINO SOUS PRESSION

À la tête de la FIFA depuis 2016, Gianni Infantino entend briguer un nouveau mandat malgré les critiques visant sa gouvernance. Parmi les dossiers qui ont suscité des réactions figure son projet d'ouverture de certaines activités commerciales de l'instance à des investisseurs privés, à travers la création d'une structure dédiée.

Cette initiative, révélée durant l'été, a provoqué une vive opposition dans le monde du football, notamment en raison du manque de concertation dénoncé par plusieurs acteurs. Face aux critiques, le projet a finalement été abandonné.

Les relations du président de la FIFA avec son homologue américain, Donald Trump, ont également alimenté les débats autour de sa gouvernance.

La Fédération française de football avait d'ailleurs pris ses distances avec Infantino en septembre, après avoir initialement soutenu sa candidature. Son président avait alors critiqué certaines orientations de l'instance mondiale, estimant qu'elles portaient atteinte à l'unité du football.

UN SCRUTIN ATTENDU À RABAT

Avec l'entrée en lice de Philippe Diallo, soutenu par l'UEFA, la succession de Gianni Infantino prend une nouvelle dimension. Le dirigeant français devra néanmoins rallier au-delà de l'Europe les soutiens nécessaires auprès des fédérations membres de la FIFA.

Le Japonais Kozo Tashima figure également parmi les prétendants évoqués dans cette course, tandis que le président sortant entend défendre son bilan et obtenir un nouveau mandat.

Le scrutin se tiendra le jeudi 18 mars 2027 à Rabat, à l'occasion du 77e Congrès de la FIFA. D'ici là, les candidats devront consolider leurs appuis et convaincre les fédérations nationales, appelées à désigner le prochain patron du football mondial.

ÉQUIPE DE FRANCE

Les Bleus en pause, Zidane dans l'attente

Après une deuxième trêve internationale conclue par une victoire face à la Turquie (2-1), Zinédine Zidane ne retrouvera ses joueurs qu'en mars 2027. Une longue coupure qui oblige le nouveau sélectionneur des Bleus à s'adapter à un rythme bien différent de celui du football de club. Le rendez-vous de dimanche soir au stade Atlantique de Bordeaux a refermé le deuxième rassemblement de l'équipe de France sous la direction de Zinédine Zidane. Malgré la victoire face à la Turquie (2-1), le sélectionneur n'a pas caché son insatisfaction devant le contenu proposé, notamment en première période. Exigeant, l'ancien entraîneur du Real Madrid a déjà identifié plusieurs axes de progression avant les prochaines échéances.

Mais le principal défi qui l'attend est ailleurs : il devra patienter jusqu'en mars prochain pour retrouver son groupe. Après quatre rencontres disputées en septembre, Zidane n'a dirigé que deux matchs lors de cette deuxième fenêtre internationale. Une interruption de quatre mois qui tranche avec les habitudes d'un entraîneur habitué à travailler quotidiennement avec ses joueurs.

Au Real Madrid, où il a notamment remporté trois Ligues des champions consécutives, le technicien français vivait au rythme des entraînements et des compétitions. Le métier de sélectionneur lui impose désormais une autre organisation, faite de rassemblements espacés et de longues périodes sans contact direct avec son groupe.

« Là, ils vont retourner dans leur club, ils vont continuer à jouer tous les trois jours et on va se retrouver au mois de mars. D'ici là… Je vais un peu me tourner les pouces », a-t-il reconnu avec humour en conférence de presse. Derrière cette boutade se cache une impatience réelle. Zidane ne dissimule pas son attachement au travail de terrain et à la vie quotidienne d'un groupe. Après le match nul contre l'Italie (1-1), il avait déjà confié : « Dans ma tête, c'est compliqué, je vais presque être frustré que ça s'arrête, mais c'est comme ça, on n'est pas en club. » Cette nouvelle expérience l'oblige donc à apprivoiser les contraintes du football international. Pour autant, rien ne laisse penser que l'ancien numéro 10 envisage son mandat dans une perspective à court terme. Son contrat court jusqu'à la Coupe du monde 2030 et ses premières orientations traduisent une volonté de bâtir un projet sur la durée.

L'ouverture à de nouveaux profils dans ses premières listes, la passerelle établie avec les Espoirs et l'attention accordée à la formation au poste de latéral droit témoignent de cette ambition. L'Euro 2028 constituera une première étape importante avant le grand rendez-vous mondial de 2030.

D'ici là, Zidane devra apprendre à composer avec les longues parenthèses du calendrier international. Un changement de rythme pour un technicien qui aime être au plus près de ses joueurs, mais qui devra aussi faire de la patience une composante essentielle de sa nouvelle fonction.

LIGUE DES NATIONS

L'Allemagne corrige les Pays-Bas

La Mannschaft a frappé fort en s'imposant 5-0 face aux Pays-Bas. Une victoire sans appel qui lui permet de valider son billet pour les quarts de finale de la Ligue des nations et marque un tournant dans le début du mandat de Jürgen Klopp.

Devant leur public à Berlin, les Allemands ont livré une prestation convaincante. Il leur fallait une victoire pour assurer leur qualification et ils n'ont pas manqué le rendez-vous. Derry Scherhant, l'une des nouvelles figures de la sélection, a ouvert le score à la 41e minute, au terme d'une première période disputée.

Au retour des vestiaires, la Mannschaft a accéléré face à des Néerlandais privés notamment de Virgil van Dijk et Frenkie de Jong. Nico Schlotterbeck, Florian Wirtz et Brajan Gruda ont ensuite alourdi l'addition, portant le score à 5-0.

Un revers historique pour les Oranje, qui n'avaient plus subi une défaite aussi lourde depuis 1957. Malgré cette correction, les Néerlandais décrochent eux aussi leur qualification pour les quarts de finale.

Pour l'Allemagne, cette soirée restera également marquée par une dernière apparition sous le maillot Adidas, avant un nouveau chapitre dans l'histoire de son équipementier..

ESPAGNE

Le Barça rassure sur Cubarsí et De Jong



Le FC Barcelone a communiqué sur l'état de santé de Pau Cubarsí et Frenkie de Jong, tous deux sortis sur blessure lors de leurs derniers matches avec leurs sélections respectives.

Le défenseur espagnol, touché à la hanche face à l'Angleterre (2-3), souffre d'une tension au niveau du fléchisseur de la hanche (iliopsoas). Dans un communiqué, le club catalan a précisé que sa disponibilité pour le déplacement à Villarreal, dimanche, dépendrait de l'évolution de sa récupération.

En revanche, les nouvelles sont rassurantes pour Frenkie de Jong. Touché au dos lors de la rencontre entre les Pays-Bas et la Grèce (7-0), le milieu de terrain devrait être opérationnel pour affronter Villarreal. Un retour important pour Hansi Flick, qui pourra ainsi compter sur son milieu néerlandais après plusieurs semaines d'absence consécutives à une précédente blessure.

CAN U23 2027

Les Verts, au dernier tour qualificatif

Battue lors de la première manche, la sélection algérienne U23 a renversé l'Eswatini grâce à une prestation convaincante, poursuivant ainsi sa route vers la CAN 2027

Battue à l'aller (2-1), la sélection algérienne des moins de 23 ans a parfaitement réagi en s'imposant face à l'Eswatini (3-1), lors du match retour. Une victoire qui permet aux hommes de Rafik Saïfi de décrocher leur qualification pour le troisième et dernier tour préliminaire de la CAN U23 2027.

Dos au mur après leur défaite lors de la première manche, les jeunes Fennecs n'avaient pas droit à l'erreur. Portés par leur public, ils ont rapidement pris les choses en main. Dès la 8e minute, Lahlou Akhrib a ouvert le score sur une passe de Mokrane Bentoumi, relançant ainsi les chances algériennes dans cette double confrontation.

L'Eswatini est toutefois parvenu à égaliser à la 28e minute sur un coup franc direct. Mais cette réaction n'a pas refroidi les ardeurs des Verts. Quatre minutes plus tard, Akhrib a signé son doublé (32e),



avant que Mohamed Bechikh ne creuse l'écart à la 34e minute, en reprenant un corner parfaitement tiré par Bentoumi.

En quelques minutes, les hommes de Rafik Saïfi ont ainsi renversé la situation et pris une avance décisive. En seconde période, les Algériens ont fait preuve de maîtrise pour préserver leur avantage jusqu'au coup de sifflet final et s'imposer sur le score de 3-1.

LE MALI OU LE ZIMBABWE AU PROCHAIN TOUR

Qualifiée pour l'ultime étape des éliminatoires, la sélection algérienne devrait affronter le vainqueur de la confrontation entre le Mali et le Zimbabwe. Les Maliens ont pris une sérieuse option sur la qualification après leur large succès (3-0) lors du match aller.

Pour Rafik Saïfi et ses joueurs, un dernier obstacle se dresse désormais sur la route de la phase finale de la CAN U23 2027. Cette campagne constitue également un rendez-vous important pour préparer la relève du football national, avec en ligne de mire les Jeux olympiques de Los Angeles 2028.

TOURNOI DE L'UNAF

L'Algérie en phase finale

La sélection algérienne de football des moins de 17 ans (U17 - B), s'est qualifiée pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2027, à l'issue de sa victoire face à l'Egypte 1-0 (mi-temps : 1-0), avant-hier au stade «Mustapha Ben Jannet» de Monastir (Tunisie), pour le compte de la 3e et dernière journée du tournoi l'Union nord-africaine (UNAF).
L'unique but de la partie a été inscrit à la 8e minute de jeu par Daoud Bellagra (8'). Ayant réussi leur entrée en lice dans le tournoi en battant le Maroc (1-0), les cadets algériens se sont inclinés lors de la deuxième journée face à la Tunisie (4-1). A l'issue des résultats de cette ultime journée, l'Algérie et l'Egypte terminent à égalité en tête avec 6 points et se qualifient pour la CAN-2027.

R S.

COURSE PÉDESTRE EARTH RUN

Triplé algérien à Tunis

Les athlètes algériens ont dominé la deuxième édition de la course pédestre « Earth Run », disputée dimanche dernier à Sidi Hassine, dans la capitale tunisienne. Sur le parcours de 10 kilomètres, Mohamed Amine Kouissem a décroché la première place, devant ses compatriotes Moukarrem El Assadi et Abdelbasset Hamel.
Organisée par COFICAB, cette manifestation solidaire et environnementale a également proposé une course de 5 kilomètres et une épreuve d'un kilomètre réservée aux enfants. Selon les organisateurs, près de 2 000 coureurs ont participé à l'événement.

OPEN D'ABIDJAN DE JUDO

Rezoug décroche l'or, Djeriou le bronze

Les judokates algériennes se sont illustrées à l'Open africain d'Abidjan 2026. Amina Douniazed Rezoug a remporté la médaille d'or chez les moins de 70 kg, tandis que Lena Maria Djeriou a décroché le bronze dans la catégorie des moins de 52 kg.
Rezoug a dominé successivement l'Ivoirienne Aude-Axelle Okobé, l'Américaine Melissa Meyers et la Camerounaise Zita Ornella Biami. De son côté, Djeriou, après une victoire en poules et une défaite en demi-finale face à la Camerounaise Marie Celine Baba Matia, s'est imposée lors du combat pour la troisième place contre la Capverdienne Evenilde Mendes.
Cette compétition a réuni plus de 100 judokas représentant 22 pays, avec 31 athlètes engagés par le pays hôte, la Côte d'Ivoire.

CAF AWARDS 2026

Benstiti parmi les dix meilleurs entraîneurs africains

Le sélectionneur de l'équipe nationale féminine, Farid Benstiti, figure parmi les dix techniciens présélectionnés par la Confédération africaine de football (CAF) pour le trophée d'Entraîneur de l'année, dans la catégorie féminine, à l'occasion des CAF Awards 2026. La cérémonie de remise des distinctions est prévue le 7 décembre prochain à Lagos.

Cette nomination vient récompenser le parcours réalisé par les Vertes sous la conduite du technicien algérien. Lors de la CAN 2026, la sélection nationale a décroché la médaille de bronze ainsi que le prix du Fair-play, tout en réalisant un exploit historique avec une première qualification pour la Coupe du monde 2027 au Brésil.

L'Algérie compte également deux autres représentantes dans les listes restreintes de la CAF. La défenseure Marine Dafeur est en lice pour le titre de Joueuse africaine de l'année, tandis que la gardienne Chloé N'Gazi figure parmi les prétendantes au trophée de Gardienne de l'année.

Sur le plan collectif, la sélection algérienne est également en compétition pour le titre d'Équipe nationale féminine de l'année, aux côtés de neuf autres nations, dont l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Cap-Vert, le Ghana, le Malawi, le Mali et le Nigeria.

MC ALGER

Un poste, deux échecs et une crise interne

Le dossier du futur directeur sportif du MC Alger prend une tournure de plus en plus délicate. Après l'échec de la piste Réda Hammache pour des raisons financières, la candidature de Mohamed Mekhazni se heurte désormais à l'opposition de plusieurs cadres de l'équipe. Une situation qui fait naître des tensions en interne, alors que le club doit se concentrer sur des échéances importantes en championnat et en Ligue des champions africaine.

La désignation d'un directeur sportif est devenue un véritable casse-tête pour la nouvelle direction mouloudéenne, présidée par Mohamed Arabi Yaakoubi. Les premières difficultés sont apparues durant l'été dernier, lorsque l'ancien président du conseil d'administration, Hakim Hadj Redjem, avait fait de Réda Hammache sa priorité pour occuper ce poste. Ce dernier s'était même rendu au centre d'entraînement de Zéralda pour présenter son projet. Mais les négociations n'avaient finalement pas abouti, principalement en raison de ses exigences financières. Hammache aurait notamment demandé un salaire mensuel compris entre 18 000 et 20 000 euros, ainsi que la mise en place d'un staff élargi. Des conditions jugées trop élevées par la société propriétaire du club, qui avait fini par abandonner cette piste.



MEKHAZNI FACE À LA CONTESTATION DES CADRES

Après cet échec, les dirigeants se sont tournés vers Mohamed Mekhazni, actuellement en poste à l'Olympique Akbou. Son profil présente l'avantage d'une bonne connaissance de l'environnement mouloudéen, lui qui a déjà occupé plusieurs fonctions au sein du club.

Les discussions auraient même atteint un stade avancé, avec un accord de principe entre les deux parties. Mekhazni était ainsi proche d'engager les démarches nécessaires pour quitter l'Olympique Akbou et rejoindre le Mouloudia.

Mais cette perspective a rapidement suscité des remous dans le vestiaire. Plusieurs joueurs cadres, conduits par le capitaine Ayoub Abdellaoui, auraient exprimé leur opposition à son retour, en raison notamment de relations difficiles entretenues avec lui lors de son précédent passage au club.

La contestation aurait pris une autre dimension lorsque certains joueurs ont tenté de joindre directement le président Mohamed Arabi Yaakoubi pour lui faire part de leurs réserves. Selon les informations rapportées, ce dernier aurait choisi de ne pas donner suite à leurs appels, considérant que la nomination du directeur sportif relève exclusivement des prérogatives de la direction.

UN CLIMAT À APAISER

Cette situation intervient à un moment peu opportun pour le MCA. Engagé dans la course au championnat, le champion d'Algérie doit également préparer son entrée en phase de groupes de la Ligue des champions africaine. Autant d'échéances qui exigent sérénité et stabilité au sein du club. La direction se retrouve donc face à un double défi : trancher rapidement la question du directeur sportif et éviter que les divergences avec certains cadres ne prennent davantage d'ampleur. Car au-delà du choix d'un responsable, c'est la cohésion entre les dirigeants et le vestiaire qui se trouve aujourd'hui mise à l'épreuve.

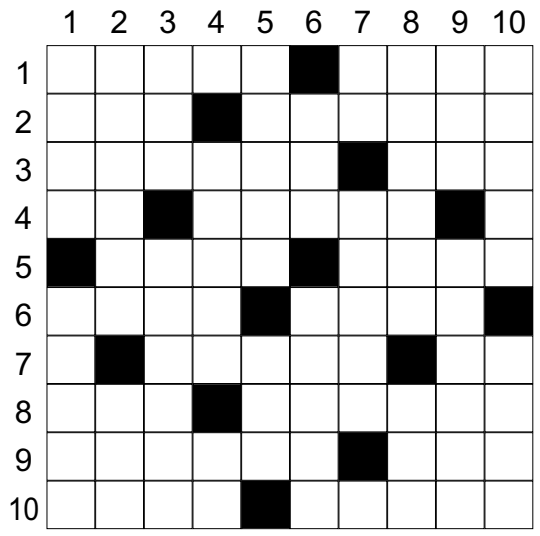
R G.

ROSENBORG

Amin Chiakha, bientôt de retour

Les nouvelles sont rassurantes pour Amin Chiakha. Contraint de quitter le rassemblement de la sélection algérienne en raison d'une blessure au mollet, l'attaquant de Rosenborg pourrait retrouver la compétition dès le 22 novembre, face à Aalesund. Son entraîneur, Freyr Alexandersson, s'est montré optimiste : « Nous nous attendons malgré tout à ce qu'Amine soit prêt pour ce match. »
Une bonne nouvelle pour le jeune international algérien, auteur d'une saison remarquable avec 18 buts et quatre passes décisives en 25 rencontres. Il occupe actuellement la tête du classement des buteurs du championnat norvégien, à égalité avec Peter Christiansen (Viking)

Mots Croisés



HORIZONTALEMENT

1- Capitale Arabe - Dieu de l'amour chez les grecques. 2- Copain - Mit des notes. 3- A l'intérieur des os - Clair. 4- Symbole de l'erbium - Qui ne fait rien. 5- On y enferme des oiseaux - Tribu. 6- Qaunt elle est féroce elle devient dangereuse - Souhait quelconque. 7- Bout de sein - Pronom personnel. 8- Parcourue par les yeux - Ecoliers. 9- Fait d'anneaux - Possédée. 10- Les oiseaux s' y blotissent - Griffe.

VERTICALEMENT

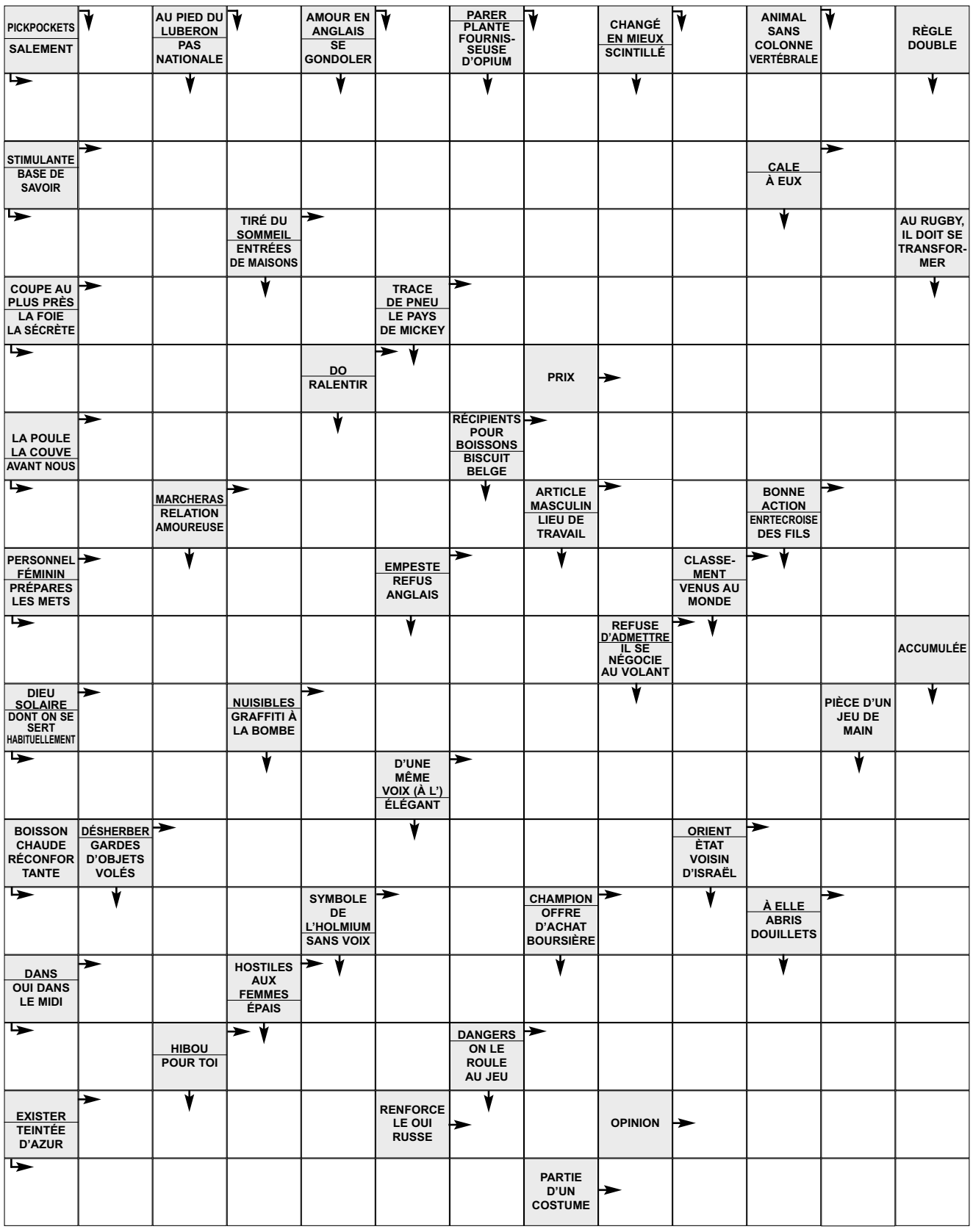
1- Ineterjection marquant la surprise - Balance de l'actif et du passif d'une maison de commerce. 2- Poudre enflammant la charge des armes à feu - Lié. 3- Partie molle du pain - Patiente. 4- Casée - Existes. 5- Souillée - Adjectif - 6- Venus au monde - Dérobes. 7- Adverbe de lieu - Image représantant les saints.... 8- Fait du bruit pendant le sommeil - Animal mou. 9- Soustrait - Ecrivain. 10- Chef des démons - Affaiblie

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Colonialisme Caulonialisme Colonnialisme Collonialisme	Promulgation Prommulgation Praumulgation Promulguation
Épidémiologique Epidémiollogique Épidemiologique Épidémmiologique	Ténèbres Tenèbres Ténebres Ténnèbres

Les mots fléchés



BIFFE-TOUT

EN 9 LETTRES :

Avancée d'une masse de terre dans la mer

ABDOMEN
ALPHABET
AMORCE
ARPÈGE
BALBUZARD
BÉCHAR
BOUT
BRAI
BULLETIN
CAPITON
CHOEUR
CONQUÉRIR
CONVIVE
CORALLINE
CÔTELETTE
CRUS
DÉBIT
DIGESTIVE
DIPLOÏDE
DISLOQUER
DUNE
ELECTRON
EST
FILASSE
FRAUDE
GESTION
GUITARE
HÂLE
IRIDIUM
LOUPE
LUNETTES
MARGE
MÉLASSES
MUEZZIN
NAPALM
NATIONAL
NOISETTE
NORD
PARADE
PIÈGE
POING
PROJECTEUR
QUANTIQUE
RÉTROACTION
RIZIÈRE
SAMEDI
SECTE
SODIUM
SOLFÈGE
SOUCIS
SOURCE
SOURDINE
SURTAXE
SWING
TABLEAU
TANGO
TARGETTE
TEMPS
TESTÉ
TIGE
URTICAIRE
VANDALE
VELOURS
VIEUX

S	E	T	T	E	G	R	A	T	R	U	E	T	C	E	J	O	R	P	R
O	N	P	I	N	E	T	S	M	N	E	E	N	A	S	S	G	M	E	Q
U	O	D	I	R	A	D	U	I	T	O	I	G	U	B	U	E	T	E	U
R	I	W	R	N	I	E	A	S	C	T	I	R	R	I	L	R	G	R	A
D	S	E	G	O	Z	D	E	R	E	U	T	T	T	A	O	E	T	I	N
I	E	O	T	Z	N	T	I	L	A	A	O	A	S	A	M	I	A	A	T
N	T	M	I	T	T	O	L	U	X	P	R	S	C	E	C	O	T	U	I
E	T	N	L	E	E	U	R	E	M	E	E	T	C	A	G	I	R	S	Q
E	E	N	N	A	B	L	G	T	I	S	I	A	I	H	O	E	A	C	U
N	P	U	E	O	P	E	E	T	C	O	N	R	B	N	O	M	I	E	E
U	L	O	U	G	F	A	E	T	N	E	E	E	A	D	E	E	T	P	S
D	E	T	I	L	E	B	N	C	O	R	L	L	L	D	O	C	U	E	E
R	N	E	O	N	A	P	A	C	U	C	E	E	I	A	E	M	C	R	V
A	I	S	S	H	G	P	R	B	O	R	V	F	D	S	D	R	E	I	I
Z	L	S	P	S	I	T	E	A	E	N	R	E	O	I	U	N	E	N	T
U	L	L	P	T	A	O	I	I	H	A	V	D	L	O	O	U	A	H	S
B	A	O	O	M	L	L	Z	B	U	C	I	I	S	O	X	L	A	V	E
L	R	N	U	E	E	I	I	D	E	U	E	U	V	T	U	L	P	U	G
A	O	A	L	P	R	T	E	F	M	D	R	B	S	E	E	R	E	I	I
B	C	R	I	R	E	U	Q	N	O	C	R	E	U	Q	O	L	S	I	D

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT

- DECORERA - ASIE - SALAMANDRE - I - DEFI - EMIETTER - NE - TRANSE - ME - SCIER - SESAME - HELAIS - QUATE - MAROC - EMU - R - B - N - ITOU - LAIDE - ETAGE - REEL - ON - ENNUI - SEISME - AM - ARLES - TOP - ELIS - CUVETTE - UNIT - TRIOS - EL - TA - EVIER - ISE - ESSOR - TSARS - V - STRIE - CASTE - CREEES - VETUES

VERTICALEMENT

DÉSENCHANTEMENTS - R - CAFEIER - AN - LIASSE - JOLI - ELOIGNAIT - OTE - RA - TRACTEUR - ERRE - SEMER - I - O - IL - TV - IS - RAMASSEUR - ECRITE - CANINE - M - ESSUIES - V - DESSOULEE - VORACE - MARTEAU - ALITES - RAT - SET - MARI - SOT - ISSU - MI - EMET - DOMPTES - TE - EIRE - EBENE - ELEVES.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT

1- CIRTA - TARE. 2- ONE - ISERAN. 3- NODULE - GIT. 4- EN - SLAVE - R. 5- DRUE - ANSE. 6- LEUR - SITE. 7- O - MELON - MA. 8- UNE - IBERIE. 9- VOUTER - ATR. 10- ETRE - ENTEE.

VERTICALEMENT

1- CONE - LOUVE. 2- INONDE - NOT. 3- RED - RUMEUR. 4- T - USURE - TE. 5- AILLE - LIE. 6- SEA - SOBRE. 7- TE - VAINE - N. 8- ARGENT - RAT. 9- RAI - SEMITE. 10- ENTRE - AERE.

4x4 Trépanation - ombrelle
Trombine - Vilipender

BIFFE-TOUT : CANNES

POUR ACCÈS ILLÉGAL À DES PHOTOS

Meta écope de 805 millions d'euros d'amende



Cette sanction met en lumière les exigences croissantes des autorités en matière de protection des données personnelles et de transparence des plateformes numériques.

En Italie, Meta devra payer 805 millions d'euros après une décision de l'autorité chargée de la protection des données personnelles.

En cause : une fonctionnalité de facebook qui pouvait accéder aux photos et vidéos enregistrées sur des téléphones Android sans présenter clairement cette demande aux utilisateurs. La sanction met en lumière une question essentielle : un accord général pour utiliser une application suffit-il lorsque celle-ci souhaite consulter des contenus personnels ?

Cette sanction intervient alors que le groupe multiplie les projets, des lunettes connectées aux évolutions de WhatsApp, tandis que les débats sur la régulation des plateformes s'étendent aussi à la publicité politique, aux chatbots et aux services d'intelligence artificielle.

L'Autorité italienne de protection des données personnelles a, en effet, annoncé la sanction le samedi 14 novembre 2026. Elle reproche à la maison mère de facebook d'avoir consulté des photographies, des vidéos et des métadonnées associées sur les appareils d'utilisateurs italiens. Selon son enquête, les personnes concernées n'avaient pas reçu une information suffisamment précise et n'avaient pas donné de consentement spécifique pour cette fonctionnalité.

Le dispositif visé s'intitule «Obtenez des suggestions à partir de la galerie». Disponible depuis 2023, il propose des images conservées sur le téléphone comme idées de publications pendant la navigation sur facebook.

Pour l'autorité italienne, l'enjeu ne réside donc pas seulement dans l'existence d'une permission technique, mais aussi dans la façon dont les utilisateurs comprennent ce qu'ils acceptent.

UNE AUTORISATION GÉNÉRALE JUGÉE TROP PEU EXPLICITE

D'après l'autorité, facebook sollicitait l'accès à la galerie avec une autorisation valable pour plusieurs fonctions de l'application. Le message affiché, formulé de manière générale autour de l'activation de fonctionnalités supplémentaires, ne précisait pas clairement que les suggestions pouvaient nécessiter la consultation de photos et de vidéos. L'utilisateur pouvait ainsi autoriser l'accès sans saisir pleinement la portée de son choix.

La décision demande désormais à Meta de présenter une requête distincte pour cette fonctionnalité. L'entreprise devra aussi expliquer, en termes compréhensibles, pourquoi l'accès à la galerie est sollicité et comment le désactiver. Cette exigence place la clarté de l'information au cœur du débat : une permission ne vaut pas nécessairement accord éclairé si son objet reste vague. Cette affaire s'inscrit dans un questionnement plus large sur les pratiques des grandes plateformes numériques. Les controverses récentes concernant la vérification des faits et les choix de Meta en matière de modération illustrent les attentes croissantes des autorités et du public.

UNE SANCTION FONDÉE SUR L'AMPLEUR DE LA PRATIQUE

Pour fixer le montant de l'amende, le régulateur italien a pris en compte les quelque 20 millions d'utilisateurs Android potentiellement concernés, la durée de la pratique et le manque de coopération de Meta durant l'instruction. Il a également estimé que les autorisations précédemment accordées ne valaient pas consentement explicite à la fonction de suggestions.

Avec 805 millions d'euros, cette sanction figure parmi les plus lourdes prononcées en Italie contre un géant technologique. Elle représente, toutefois, environ 0,4% du chiffre d'affaires de Meta en 2025, évalué à 201 milliards de dollars, pour un bénéfice net de 60,5 milliards de dollars.

META PEUT CONTESTER LA DÉCISION

Meta peut encore faire appel de la décision italienne. L'issue d'un éventuel recours pourrait clarifier les exigences des autorités en matière de consentement des utilisateurs.

Cette affaire intervient après une autre condamnation aux États-Unis. Fin octobre, le groupe a été condamné au Nouveau-Mexique à verser 25 milliards de dollars pour des pratiques liées à l'utilisation des données personnelles et des accusations de tromperie envers les habitants de l'État pendant plus de dix ans. Meta avait dénoncé une décision portant atteinte à la liberté d'expression.

Ces procédures renforcent la pression sur le groupe, déjà confronté à des interrogations sur sa stratégie en matière d'intelligence artificielle, le recrutement de spécialistes et les risques liés aux interactions de ses chatbots avec les enfants.

LE CONSENTEMENT AU CŒUR DE L'EXPÉRIENCE UTILISATEUR

L'affaire italienne rappelle que les réglages d'une application ne sont pas de simples étapes techniques. Lorsqu'un service demande l'accès à une galerie personnelle, l'utilisateur doit pouvoir identifier les contenus concernés et comprendre les usages envisagés. La distinction entre une autorisation nécessaire au fonctionnement général et un accord lié à une fonction précise devient alors déterminante.

La transparence doit aussi s'accompagner d'un véritable choix. Une demande compréhensible permet à chacun de décider sans être obligé d'activer une fonction qui ne l'intéresse pas. La possibilité de revenir sur son choix, de désactiver l'option et de continuer à utiliser le service sans cette fonction constitue un autre aspect important de la maîtrise des données.

Pour les entreprises, le dossier souligne les risques d'une interface ambiguë. Un message bref peut sembler pratique, mais il ne suffit pas forcément à expliquer qu'une application consulte des images personnelles. Les autorités attendent des plateformes qu'elles rendent visibles les conséquences concrètes d'une permission, et pas seulement qu'elles obtiennent un clic.

La décision pourrait ainsi servir de référence dans les discussions sur la protection des données mobiles. Elle pose une question très concrète aux concepteurs de services : comment proposer des fonctions utiles sans brouiller la frontière entre le confort d'utilisation et l'accès à des informations privées ?

Pour les personnes concernées, la réponse passe par des choix lisibles, des explications directes et des paramètres faciles à modifier.

À mesure que les applications intègrent davantage d'outils automatisés, les données présentes sur les appareils prennent une valeur croissante. Photos, vidéos et informations associées peuvent alimenter des recommandations ou faciliter la création de publications, mais leur utilisation doit rester encadrée. Dans ce contexte, le consentement ne peut être réduit à une fenêtre affichée une fois : il doit correspondre à une décision informée, liée à un usage clairement annoncé.

LE CONSENTEMENT NUMÉRIQUE SOUS SURVEILLANCE

Avec une amende de 805 millions d'euros, l'Italie place au premier plan une question souvent reléguée derrière les cases à cocher et les fenêtres d'autorisation : l'utilisateur sait-il réellement ce qu'il permet à une application de faire ? Pour l'autorité italienne, l'accès aux photos et vidéos d'un téléphone ne pouvait pas être dissimulé derrière une demande générale destinée à activer d'autres fonctions. L'autorisation devait être compréhensible, distincte et liée à un usage clairement expliqué.

L'affaire concerne la fonctionnalité facebook qui suggère des contenus issus de la galerie du téléphone. Environ 20 millions d'utilisateurs Android en Italie seraient concernés. Le désaccord ne porte donc pas seulement sur l'existence d'une option pratique, mais sur les conditions dans lesquelles elle est proposée : quelles données sont consultées, dans quel but, et comment l'utilisateur peut-il refuser ou désactiver cette fonction ? Ces éléments deviennent déterminants lorsque des images personnelles sont en jeu.

La décision met également en lumière le poids des choix de conception. Une interface peut rendre une fonctionnalité facile à utiliser tout en rendant moins visible l'étendue de l'accès accordé. Pour les entreprises numériques, l'enjeu est désormais de prouver que l'information donnée au public est suffisamment précise et que le consentement ne se confond pas avec une autorisation générale couvrant toute l'application.

Meta peut faire appel, et l'issue de cette procédure reste donc à suivre. Le montant de la sanction, l'ampleur du public concerné et les critiques relatives à la coopération du groupe pendant l'instruction donnent, toutefois, à cette affaire une portée qui dépasse le seul cas italien. Elle s'inscrit dans un débat plus large sur la responsabilité des plateformes lorsqu'elles traitent des données personnelles à grande échelle.

Pour les utilisateurs, la décision rappelle l'intérêt de vérifier les autorisations accordées aux applications et les réglages associés aux photos. Pour les autorités, elle pose une question de fond : comment garantir que le choix de partager — ou de ne pas partager — une partie de sa vie numérique soit véritablement éclairé ?

Source : https://www.faistacom.com/

CRÉSUS

CRÉSUS # 2302 DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

LUTTE CONTRE LA FAIM

L'expérience algérienne portée au sommet de Nairobi

Le caractère social de l'État constitue un facteur déterminant dans la garantie d'une alimentation accessible à toutes les catégories de la population, sans distinction.

L'expérience algérienne en matière de lutte contre la faim et la pauvreté a été mise en lumière à l'occasion du 3e Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, qui se tient à Nairobi, au Kenya. À travers sa participation à cette rencontre internationale, le Conseil de la nation entend valoriser les acquis nationaux en matière de garantie du droit à l'alimentation et contribuer aux réflexions sur les mécanismes parlementaires susceptibles de renforcer la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

Une délégation du Conseil de la nation prend part aux travaux de ce sommet, composé de deux journées de débats consacrés aux enjeux de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elle est représentée par Belkacem Boukhari, président de la commission de la Défense nationale, et Hamed Khadraoui, rapporteur de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale. Les deux responsables participent à cette rencontre sur instruction du président du Conseil de la nation, Azouz Nasri.

À cette occasion, Belkacem Boukhari a présenté les grandes lignes de l'expérience algérienne dans la lutte contre la faim et la pauvreté, mettant en avant les résultats obtenus grâce à une politique sociale qui place la satisfaction des besoins essentiels des citoyens au cœur de ses priorités. Il a notamment souligné que le caractère social de l'État constitue un facteur déterminant dans la garantie d'une alimentation accessible à toutes les catégories de la population, sans distinction.

Dans son intervention, le représentant algérien a particulièrement insisté sur les mécanismes de soutien mis en place



par les pouvoirs publics pour préserver le pouvoir d'achat et garantir l'accès aux produits alimentaires de première nécessité. Parmi ces dispositifs figurent le soutien des prix des produits de base et l'allègement de la fiscalité sur certains produits de grande consommation. Des mesures qui, selon lui, s'inscrivent dans une démarche sociale durable visant à protéger les ménages et à prévenir les situations de précarité alimentaire.

LE RÔLE DU PARLEMENT DANS LA PROTECTION DU DROIT À L'ALIMENTATION

Au-delà des politiques publiques, l'intervention algérienne a également mis l'accent sur la contribution de l'institution parlementaire à la consolidation de la sécurité alimentaire. Belkacem Boukhari a rappelé que le droit à l'alimentation bénéficie d'un fondement constitutionnel, qui engage les institutions de l'État à veiller à sa protection et à sa concrétisation. Dans cette perspective, le Parlement joue un rôle important à travers ses prérogatives législatives et ses missions de contrôle. Son action ne se limite pas à l'adoption des textes relatifs au secteur agricole ou à l'approbation des financements destinés aux politiques publiques. Elle englobe également le contrôle de l'utilisation des ressources budgétaires et la mise en place d'un cadre juridique permettant de lutter contre les pratiques susceptibles de fragiliser les systèmes alimentaires.

Le responsable a ainsi évoqué le renforcement des sanctions contre les auteurs de crimes environnementaux, notamment les incendies de forêt, ainsi que la criminalisation de la spéculation illicite et des pratiques commerciales monopolistiques. Autant de mesures qui participent, selon lui, à la préservation des ressources naturelles, à la protection des circuits d'approvisionnement et à la lutte contre les perturbations susceptibles d'affecter la disponibilité des produits alimentaires et leur accessibilité pour les citoyens.

UNE MOBILISATION PARLEMENTAIRE FACE AUX DÉFIS MONDIAUX

Les débats de Nairobi s'inscrivent dans une réflexion plus large sur les moyens de garantir le droit à l'alimentation à travers le développement inclusif et la justice sociale. Les participants examinent notamment les voies permettant d'améliorer l'accès à des régimes alimentaires sains, d'encourager leur consommation et de promouvoir des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs, durables et résilients.

L'enjeu est également de renforcer les passerelles entre les parlements et les différents réseaux parlementaires afin de favoriser le partage des expériences, la coordination des initiatives et l'élaboration de réponses communes aux défis actuels et futurs de la faim et de la malnutrition.

La participation algérienne à ce rendez-vous constitue ainsi une occasion de faire connaître les mécanismes nationaux de protection sociale et le cadre législatif mis en place pour garantir le droit à l'alimentation, tout en prenant part à une dynamique internationale de coopération parlementaire.

Les travaux du 3e Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition devraient être sanctionnés par l'adoption de la déclaration de Nairobi sur l'action parlementaire contre la faim et la malnutrition, qui viendra consacrer les engagements des participants en faveur d'une mobilisation accrue des institutions législatives face à ces défis.

R. N.

BLIDA

Les prémices d'une renaissance culturelle

Blida semble amorcer un nouveau chapitre de son histoire culturelle. Les projets présentés par la nouvelle directrice de la culture de la wilaya, Mme Hechifa Soumaya, à l'occasion de sa première rencontre avec le célèbre peintre algérien Denis Martinez et le chanteur de musique andalouse Farid Khodja, témoignent d'une volonté de réhabiliter le patrimoine artistique blidéen, jusque-là insuffisamment valorisé.

Ancienne conseillère à la culture auprès du ministère de la Culture, Mme Hechifa Soumaya a exposé plusieurs axes de son programme, notamment la création d'un musée au centre-ville consacré à la peinture et à la musique. Baya et Denis Martinez en seraient les figures emblématiques pour les arts plastiques. Le volet musical mettrait à l'honneur les grandes expressions du patrimoine blidéen : la musique andalouse, incarnée par le Rossignol Dahmane Benachour, le chaâbi populaire de Rachid Nouni et Abdelkader Kessoum, le gnawi de Bahass, ainsi que le chant populaire moderne représenté par Abderrahmane Aziz, sans oublier l'empreinte historique du Dr Frantz Fanon.

Pour Denis Martinez, la réussite de ce musée, envisagé dans un esprit arabo-andalou, dépendra notamment de la mobilisation des familles et des proches des artistes qui ont marqué l'histoire de la ville. L'objectif est de récupérer des instruments, des



partitions, des écrits et des enregistrements, mais aussi de recueillir leurs témoignages. Il s'agit ainsi de restituer non seulement les œuvres, mais également l'atmosphère des salles et des anciens quartiers où s'épanouissait la vie artistique blidéenne.

D'autres chantiers sont également annoncés, notamment la relance du projet du grand théâtre, dans l'enceinte de la nouvelle construction de l'administration communale, du côté de Bab Dzaïer, ainsi que la reprise des travaux du siège de la Maison de la culture, avec un parking souterrain, au pied de Chréa, au sud de la ville. Denis Martinez a, en outre, insisté sur la nécessité de préparer dès à présent les personnels appelés à encadrer et à faire vivre ces futures structures.

Ces perspectives sont encourageantes, mais elles ne doivent pas occulter les autres urgences patrimoniales. C'est notamment le cas du lieu d'emprisonnement du roi Béhanzin Ier, situé dans la vieille cité de Douirette et qui demeure dans l'oubli. Quant aux anciens quartiers de Blida, pratiquement vidés de leurs habitants après les menaces d'effondrement de pans entiers de lotissements à la suite des intempéries, leur restauration attend toujours des décisions courageuses.

Car la renaissance culturelle d'une ville ne se mesure pas uniquement au nombre de musées, de théâtres ou de maisons de la culture construits. Elle repose également sur la sauvegarde de ses lieux de mémoire, la transmission de son histoire et la valorisation de son identité.

Blida possède un patrimoine artistique exceptionnel, porté par des figures emblématiques telles que Baya, Denis Martinez, Dahmane Benachour, Mohamed Touri, Farida Saboundji, Seloua et bien d'autres artistes. Les projets aujourd'hui évoqués pourraient lui permettre de retrouver son rayonnement et de renforcer son attractivité. Encore faut-il dépasser le stade des annonces, mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires et inscrire ces initiatives dans une politique culturelle cohérente et durable.

La ville des Roses dispose, désormais, de perspectives prometteuses. Le véritable défi sera de transformer ces ambitions en réalisations concrètes afin que son patrimoine cesse de vivre uniquement dans la nostalgie et redevienne une richesse vivante, au service des générations présentes et futures.

Abdelkrim Mekfouldji